

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 09 NOVEMBRE 2011**

Sous la Présidence de Monsieur Christian ENTEM, Maire.

-:-:-

SOMMAIRE

I.1 – Adoption procès-verbal du 28 septembre 2011.....	4
I.2 – Modification des Commissions Municipales	4
I.3 – Election d'un nouveau Conseiller délégué au logement insalubre	5
V – Jeunesse et Sports	6
V.1 – Subvention exceptionnelle complémentaire à l'Association « Epis Foot »	6
V.2 – Subvention exceptionnelle au Karaté Club de Sin-le-Noble	7
I.4 – Validation de l'étude de sûreté et de sécurité publique	8
II – Affaires financières	21
II.1 – Application de la nouvelle Taxe d'Aménagement.....	21
II.2 – Fonds de Concours de la CAD - 2011	25
II.3 – Dotation de Développement Urbain (DDU 2011) Groupe Scolaire du Raquet – recalage du plan de financement	27
II.4 – Décision Modificative n°2.....	29
VII – Travaux de voirie, Urbanisme, Bâtiments.....	31
VII.1 – Cession d'une parcelle communale rue Longue	31
VII.2 – Maîtrise d'œuvre VRD dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine des Epis	32
VII.3 – Cession d'une maison d'habitation – 66, impasse Malakoff.....	32
VII.4 – Bail à réhabilitation – 336, avenue du Maréchal Leclerc	33
VIII – Affaires Scolaires.....	35
VIII.1 – Spectacle de Noël offert aux élèves des écoles primaires	35
VIII.2 – Convention TIMP@SS entre le GRETA du Douaisis et le Cyber Centre Citoyen	36
IX – Vie Associative – Démocratie locale.....	36
IX.1 – Subvention exceptionnelle à la protection civile	36
X – Personnel communal	37
XI.1 – Création d'un poste de rédacteur-chef à temps complet, suite à sa réussite à l'examen professionnel, à compter du 1 ^{er} décembre 2011	37
XI.2 – Création d'un poste contractuel d'éducateur de jeunes enfants à temps complet, à compter du 16 novembre 2011 ?	37
XI.3 – Création de deux postes à temps non complet, d'assistants spécialisés d'enseignement artistique à l'école de musique : après réussite au concours à compter du 1 ^{er} décembre 2011	38
XI.4 – Convention d'adhésion avec l'association IDEES (Initiative du Douaisis pour les Employeurs et l'Emploi Solidaire)	38
XI.5 – Augmentation du nombre d'heures de deux enseignants à l'école de musique – disciplines cor et trompette, à compter du 1 ^{er} décembre 2011	39
XI.6 – Augmentation du nombre d'heures de l'assistant d'enseignement artistique – discipline théâtre, à compter du 1 ^{er} décembre 2011.....	39
XI.7 – Création des postes d'avancement de grade des agents communaux, au 1 ^{er} décembre 2011	39
XII – Divers	40
XII.1 – Rétrocession des chemins d'exploitation de l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement (AFIR).....	40
XII.2 – Restauration du Géant « MINPOIL »	41
XII.3 – Renouvellement du portefeuille des assurances	42
XII.4 – Motion contre le transfert des activités CARMi au régime général	43
XII.5 – Motion de soutien pour la FSGT	44
XIII – Etat des décisions directes.....	44
XIV – Questions orales	50

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
ENTEM Christian	X			
LEGRAND Véronique	X			
BRIDOUX Josyane	X			
CAMPISANO Vincent	X	Pouvoir à Véronique LEGRAND à partir du 1.4		
POULAIN Daniel	X			
CORDONNIER Daniel	X	Pouvoir à Philippe REANT		
DEMARECAUX Cécile	X			
REANT Philippe	X			
KRZYKALA Guillaume	X			
DABONNEVILLE Marina	X			
MARIE Roger	X			
WATRELOT-HURET Laurène	X	Pouvoir à Emilie MARTINS arrivée pendant le point 1.4		
JOUVENEZ Frédéric		Pouvoir à Marina DABONNEVILLE		
MILETTO Anna Maria	X			
BENSRIH Abdelaziz			X	
DUMONT Andrée	X			
HADJ ABDELKADER Fatima	X			
DROUHARD Géraldine		Pouvoir à Christian ENTEM		
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
WANNEPAIN Maurice		Pouvoir à Josyane BRIDOUX		
L'HOSTIS Florence	X			
MASCLET Robert		Pouvoir à Andrée DUMONT		
HIOLLE Christian	X			
MARTINS Emilie	X			
DUPONT Benjamin		Pouvoir à Anna Maria MILETTO		
LOUCHE Marie-Françoise	X			
BEHAGUE Jean-Marie		Pouvoir à Jean Pierre STOBIECKI		
CHOTIN Jean-Michel	X			
VAN NIEUWENHUYSE J-François	X			
LALART Stéphanie	X	Pouvoir à JF VAN NIEUWENHUYSE arrivée pdt le point 1.4		
JUPIN Corinne		Pouvoir à Raymond CAPLIEZ		
MASCLET Johanne	X			
CAPLIEZ Raymond	X			

M. LE MAIRE : Bonjour à toutes, bonjour à tous.

Je vous propose de démarrer la séance du Conseil Municipal.

Laurène Watrelot-Huret devrait nous rejoindre d'ici une demi-heure, trois quarts d'heure.

La benjamine, c'est Emilie, qui fait l'appel.

I.1 – Adoption procès-verbal du 28 septembre 2011

M. LE MAIRE : Premier point à l'ordre du jour, l'approbation procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2011.

Est-ce que vous avez des remarques ?

Je vous propose de voter.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

I.2 – Modification des Commissions Municipales

M. LE MAIRE : Dans votre dossier, vous avez la composition des Commissions actuelles. Il vous est proposé d'en faire quelques changements.

Madame Josyane Bridoux ?

Mme BRIDOUX : Dans la Commission « Vie Associative et Démocratie Locale », le Groupe « Sin-le-Noble Debout » propose de remplacer Madame Hadj Abdelkader, par Guillaume Krzykala.

Dans la Commission « Accessibilités aux Personnes Handicapées », remplacer Madame Hadj Abdelkader par Benjamin Dupont.

Dans le Comité Technique Paritaire, dans les suppléants, remplacer Madame Hadj Abdelkader par Monsieur Daniel Poulain.

Au niveau des autres Commissions, étant donné qu'il y aura une réorganisation pour janvier ou décembre, il n'y a pas de changement, sauf pour les représentants du Groupe « Sin-le-Noble Debout » au Conseil d'Administration du CCAS. A sa demande, Guillaume Krzykala souhaite ne plus faire partie des représentants du Conseil Municipal et il sera remplacé par Marie-Françoise Louche et Madame Hadj Abdelkader sera remplacée par Cécile Demarecaux.

M. LE MAIRE : Fatima ?

Mme HADJ ABDELKADER : J'aimerais connaître la raison (je n'ai pas été consultée), pourquoi je suis retirée, comme ça, des Commissions ?

Mme BRIDOUX : Le Groupe a fait une réunion à laquelle tu étais conviée...

Mme HADJ ABDELKADER : Je n'ai pas été conviée. A aucun moment, je n'ai été conviée à cette réunion.

Mme BRIDOUX : Les représentants dans les différentes Commissions sont les représentants du Groupe, c'est tout !

Mme HADJ ABDELKADER : Mais je ne trouve pas cela normal, de ne pas être conviée et d'être retirée comme ça des Commissions, sans être consultée.

Mme BRIDOUX : Dont acte.

M. LE MAIRE : Me concernant, je propose un changement au Conseil d'Administration du CCAS : Drouhard Géraldine est remplacée par Philippe Réant.

Pas d'autre changement.

Nous pouvons procéder à un vote à main levée, si tout le monde en est d'accord. Pour – contre - abstention, ou à un vote à bulletin secret, où là, effectivement, chacun se prononce, et, évidemment, cela dure un peu plus longtemps.

M. CHOTIN : Si on n'a pas de candidat, je ne vois pas pourquoi nous allons voter...

M. LE MAIRE : Les deux Groupes « Union Pour Sin-le-Noble » et « Un Avenir Pour Sin-le-Noble » ne participent pas au vote.

Roger ?

M. MARIE : En ce qui nous concerne, nous découvrons aussi..., de même que Fatima donc nous n'allons pas voter cela, il n'en est pas question !

M. LE MAIRE : Bien.

Sur la position de voter ou de ne pas participer, d'accord.

Mais la question, c'est : est-ce que nous votons à main levée ou est-ce que nous votons à bulletin secret ?

S'il n'y a aucune objection à voter à main levée, nous votons à main levée.

Qui est pour ? 20.

Qui est contre ? 4.

Qui s'abstient ? 2.

Pour les deux Groupes de l'opposition, c'est non-participation au vote.

ADOPTE

I.3 – Election d'un nouveau Conseiller délégué au logement insalubre

M. LE MAIRE : Nous passons au point suivant, l'élection un nouveau Conseiller délégué au logement insalubre.

Guillaume Krzykala, qui était précédemment Conseiller Municipal délégué au logement insalubre, est devenu Adjoint au Maire délégué à la Vie Associative et à la Démocratie Locale. Evidemment, le poste de Conseiller Municipal étant vacant et reconduit, il vous est proposé..., Josyane ?

Mme BRIDOUX : Guillaume Krzykala étant le Conseiller délégué au niveau du Groupe « Sin-le-Noble Debout », il nous revient donc de vous proposer un nouveau Conseiller délégué au logement insalubre, qui est rattaché à la délégation logement, bien évidemment, en la personne de Marie-Françoise Louche.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions sur cette élection d'un nouveau Conseiller Municipal délégué ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 7.

Très bien, je vous remercie.

Mme LOUCHE : Je vous remercie de la confiance que vous m'accordez.

M. LE MAIRE : Merci, Marie-Françoise.

ADOPTE

V – Jeunesse et Sports

V.1 – Subvention exceptionnelle complémentaire à l'Association « Epis Foot »

M. LE MAIRE : Je vous propose de bousculer un peu l'ordre du jour du Conseil Municipal, puisque Vincent Campisano devrait nous quitter d'ici un petit quart d'heure. Je vous propose de passer directement à « Jeunesse et Sports », au point V.

M. CAMPISANO : Bonsoir à tous.

Là, il y a une demande de subvention exceptionnelle complémentaire à l'Association « Epis Foot. »

Par délibération du 28 septembre 2011, le Conseil Municipal avait déjà décidé une subvention exceptionnelle de redémarrage de l'Association Epis Foot.

Le Président de l'Association a pu présenter le bilan de ce redémarrage et donner les assurances du redressement financier de la structure associative.

Nous avons déjà voté 1 500 €.

Il vous est donc proposé le versement d'une subvention exceptionnelle complémentaire de 2 000 €.

La dépense en résultant sera affectée au chapitre 67-48 de l'exercice courant.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions sur cette subvention exceptionnelle de 2 000 €, qui complète la première, votée le 28 septembre, de 1 500 € ?

Raymond ?

M. CAPLIEZ : Je voudrais savoir combien ils ont eu en tout ?

M. CAMPISANO : La subvention annuelle est distribuée fin avril, pour la saison qui précède, du 1^{er} septembre au 30 juin. Quand ils reçoivent, la saison est terminée. Ils avaient reçu 5 500 € à la saison terminée.

A peine la saison commencée, ils étaient déjà en difficulté, car il y avait les licences à régler auparavant : 2 400 €. Ce qui a été fait.

Pour finir toute la saison, à partir du mois de juillet jusqu'au mois de juin de l'année prochaine, il n'y avait pratiquement plus rien. Il fallait donner un coup de main, après vérification du bilan financier et des résultats du nombre de licenciés, qui est en forte augmentation.

Aujourd'hui, ils sont à 131 licenciés, en partant pratiquement de pas grand-chose.

Nous avons décidé d'octroyer 1 500 € une première fois, et 2 000 € une deuxième fois.

M. LE MAIRE : Madame Masclét ?

Mme. MASCLÉT : Vous dites qu'ils ont augmenté très fortement leurs licenciés. Quelles vont être les perspectives pour la suite, justement, en termes de subventions ?

M. CAMPISANO : Tout dépend.

Nous, nous sommes à leurs côtés, et la municipalité veut aider « Epis Foot » à aller de l'avant et à poursuivre leur redressement, donc, il y a une question de redressement.

A la fin de la saison, nous verrons comment la situation se trouvera.

Nous verrons s'il y a de bonnes perspectives d'avenir, et nous procéderons ou pas.

Pour l'instant, nous maintenons la subvention actuelle que nous avons maintenue chaque année depuis 2008, à 5 500 €.

Là, avec cet effort financier supplémentaire, nous avons fait un effort non négligeable.

Maintenant, la balle est du côté des Epis Foot, pour qu'ils montrent leur bonne volonté et leur redressement.

Je pense que nous sommes partis sur la bonne voie. Nous verrons après, nous jugerons à partir de la saison terminée. Nous verrons les résultats que nous aurons obtenus et si le nombre de licenciés a bien correspondu à ce qu'ils avaient annoncé.

M. LE MAIRE : Nous avons convenu de rendez-vous systématiques avec la Direction du Club des Epis Foot.

Nous avons eu une première réunion, je les ai rencontrés au mois d'août, nous les avons rencontrés au mois de septembre, avant, évidemment, de voter la première subvention de 1 500 €.

Nous les avons rencontrés une seconde fois et nous prévoyons de les revoir une troisième fois cette année, avant la fin décembre.

Christian Hiolle ?

M. HIOLLE : Pour votre information, je voudrais quand même vous signaler que, suite à l'augmentation des licenciés (nous avons quand même 137 licenciés), nous avons dû donner, il y a une quinzaine de jours, 1 900 € de licences à la Ligue.

C'est pour cette raison que cette subvention exceptionnelle nous est vraiment nécessaire.

Mme. MASCLET : Je n'en doute pas, justement, étant donné que nous avons de plus en plus de licenciés. Que comptons-nous faire pour les années à venir, justement, en termes de subventions ?

C'était plutôt là, ma question.

M. HIOLLE : En plus, ce n'est pas fini !

Nous avons encore des licences qui sont en cours.

M. LE MAIRE : Simplement, sur la question que vous posez ; aujourd'hui, nous en sommes à verser des subventions exceptionnelles, pour aider le Club à assurer la saison, c'est ce qui importe.

La subvention de fonctionnement de 5 500 € se posera en son temps, c'est-à-dire au moment où nous débattons du Budget Primitif 2012, savoir quel sera le montant accordé et alloué au Club de foot des Epis et à toutes les autres associations, bien évidemment.

Aujourd'hui, nous sommes plutôt entre un accord de suivi, de partenariat, entre la ville et ce Club, tout simplement. Aujourd'hui, nous en sommes là !

M. CAMPISANO : Je voudrais préciser, Madame Masclat, que, lorsqu'ils étaient 185 licenciés, ils avaient déjà 5 500 € de subvention.

Là, ils reviennent à une dimension qui était la leur auparavant.

Ils sont un petit peu en retard, ça progresse au fur et à mesure du temps, mais quand ils étaient 185, nous donnions déjà 5 500 €.

M. LE MAIRE : Bien, s'il n'y a pas d'autre question.

Je vais simplement demander à Christian Hiolle de ne pas participer au vote, mais je crois qu'il le sait, car il fait partie de la Direction du Club des Epis Foot.

Merci Christian.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité et Christian Hiolle ne participe pas, ça fait deux votes en moins, avec Abdelaziz.

ADOPTE

V.2 – Subvention exceptionnelle au Karaté Club de Sin-le-Noble

M. LE MAIRE : Autre demande de subvention, Vincent ?

M. CAMPISANO : Une subvention exceptionnelle au Karaté Club de Sin-le-Noble. C'est un nouveau Club créé l'année dernière au mois d'avril.

Compte tenu de la réussite de l'organisation des Championnats Régionaux de Karaté seniors l'an dernier, le Club de Sin-le-Noble s'est vu confier, par la Ligue Flandres-Artois, l'organisation des Championnats Kata et Combats, pour les pupilles, poussins et benjamins, le dimanche 18 décembre prochain.

Il vous est proposé, pour mener à bien ce Championnat, de leur accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

La dépense en résultant sera affectée au chapitre 6748 de l'exercice courant.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette demande de subvention exceptionnelle ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

Merci Vincent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vincent Campisano nous quitte à 18 h 55 et donne pouvoir à Véronique Legrand.

I.4 – Validation de l'étude de sûreté et de sécurité publique

M. LE MAIRE : Nous pouvons revenir à l'ordre du jour.

Nous en étions au point 1.4, validation de l'étude de sûreté et de sécurité publique.

C'est une étude qui a été réalisée à partir du mois de mai (si j'ai bonne mémoire), avril-mai-juin-juillet-août, et un compte rendu de cette étude en septembre.

C'est une étude dans le cadre de la rénovation urbaine des Epis et de la Montée.

C'est une étude qui nous a été pratiquement imposée et qui était nécessaire dans le cadre de ce projet.

Cette étude a été réalisée par une stagiaire, master politique, un master II, d'ailleurs, et je crois que la stagiaire a trouvé un emploi au service rénovation urbaine à Valenciennes Métropole.

Elle a travaillé conjointement avec les services de la Police Nationale, les bailleurs sociaux et différents partenaires, comme AUCHAN, etc., et acteurs économiques.

Cette étude a démontré, à la fois d'un point de vue statistique, concernant les Epis et, bien sûr, ces résultats statistiques sont issus des analyses et des résultats, avant l'incendie criminel, durant la nuit de lundi à mardi de la semaine dernière.

Cette étude révèle quelques dysfonctionnements et propose quelques actions pour pallier ces défaillances.

Cela concerne à la fois les espaces privés, et, quand je parle d'espaces privés, il s'agit des bailleurs sociaux : PARTENORD et NOREVIE. Nous ne parlons pas de propriétaires privés tels qu'un particulier.

Et il me semble que nous parlons d'AUCHAN, notamment à travers la circulation des Caddies à l'intérieur des Epis.

Sachez que concernant les Salamandres, il y a un projet de réhabilitation, de résidentialisation et de création de logements, concernant PARTENORD. Dans ce dispositif que vous trouvez notamment au point 3 : Préconisations - secteur n°1 : Résidence les Salamandres, les remarques, qui sont faites, seront prises en compte dans le cadre de ce projet.

La conclusion de cette étude est déterminée, notamment en dernière page et en dernier paragraphe, en termes de préconisations, c'est la création d'un Observatoire Local de la Sécurité, c'est-à-dire de suivre les lieux les plus touchés. J'ajouterai, à cette préconisation, une autre action, c'est de dire « joindre cet Observatoire Local, à une cellule de veille », compte tenu des derniers événements.

Et il est important, bien évidemment..., nous ne pouvons pas en rester là suite à cet incendie criminel..., à reconstruire, soit en totalité, soit partiellement, la question n'est pas tranchée aujourd'hui.

Dans tous les cas, il faut s'attarder sur les raisons qui ont motivé ces jeunes, et des raisons non justifiées et impardonnables, quelles que soient les motivations de ces jeunes.

Je rappelle que la ville n'est coupable en rien de cet incendie criminel !

Toujours est-il qu'il faut être sensible à ce qui s'est passé et à ce qui pourrait se passer aux Epis, d'où la mise en place d'un Observatoire Local, adjoint à une cellule de veille.

Le dossier complet de cette étude est à votre disposition au Secrétariat Général, il comporte 147 pages.

Il est là, si vous voulez le consulter, il est à votre disposition.

Il est bien fait, c'est une étude qui est bien faite. Vous avez des chiffres, des interviews, des constats et des préconisations.

Il est nécessaire de délibérer sur cette étude, sur le fait de valider le contenu de l'Etude de Sûreté et de Sécurité Urbaine et, évidemment, de déposer un dossier à la Commission Départementale pour la sécurité publique et la Commission Consultative de Sécurité et d'Accessibilité.

Ce dossier, qui sera déposé à la Commission Départementale ; évidemment, vous serez informés de son contenu lors d'un prochain Conseil Municipal, bien sûr, notamment sur les actions à mener à destination, notamment des Epis, en matière d'éclairage, en matière de voiries, en matière de sécurité.

Nous trouvons de tout, y compris l'élagage, les zones d'ombre. Il existe des zones d'ombre.

M. CHOTIN : Simplement, nous en aurons quelques exemplaires à disposition ?

M. LE MAIRE : C'est un document papier qui peut-être disponible, ou c'est un document (il fait 13 mégas) qui peut être téléchargé.

Bien sûr, entendu. Pour celles et ceux qui souhaitent obtenir un exemplaire, soit sous forme papier, soit sous forme électronique, il aura la possibilité de l'avoir.

Est-ce que vous avez des questions sur cette étude ?

Roger ?

M. MARIE : J'ai toujours une réticence à valider une étude (vous comprendrez cela quand même) que je n'ai pas lue.

D'autant que, comme vous le savez sûrement, les études de sécurité publique... Quand vous regardez les différentes études qui paraissent chaque année ; les études gouvernementales, parfois c'est très drôle, car on vous raconte que la délinquance baisse, qu'elle n'est pas la même, etc. Parce que tout gouvernement... et tout ministre de l'Intérieur nouveau, qui arrive, a intérêt à montrer que son action, au bout d'un an, a été tout à fait efficace.

Les Etudes de Sûreté et de Sécurité Publique ont un défaut majeur, c'est que les critères ne sont jamais les mêmes quand nous évaluons.

Alors, vous voyez, moi je lis, par exemple « En 2010, la délinquance n'est pas plus importante que dans le reste de la ville. »

Comment comparons-nous cela ? En nombre d'habitants ? Si c'est en nombre d'habitants, nous faisons un pourcentage, nous faisons une péréquation. Les Epis, c'est 4 500 personnes, le reste de Sin-le-Noble, c'est 12 000 et quelques.

Ou alors nous comparons par différents quartiers ? C'est comme cela que l'on fait, avec une péréquation.

Et c'était comme ça, aussi, en 2009 ? Car vous comprenez, est-ce que les critères sont les mêmes ?

Le service de rénovation urbaine n'a pas mené cette enquête tous les ans.

M. LE MAIRE : Ce sont des chiffres fournis par la Police Nationale.

M. MARIE : C'est bien ce que je dis, moi je n'ai pas une grande confiance dans la Police, vous voyez, surtout dans les chiffres qu'elle fournit. Ce sont des exemples comme ça ; si nous prolongeons l'étude en 2011, nous avons l'incendie des Epis, c'est un gros « machin. » Il va falloir dire que c'est en augmentation.

Valider une étude que je n'ai pas lue, non !

Par contre, j'ai très envie de la lire, effectivement, ne serait-ce que pour y trouver les éléments qui, en général, sont faits pour maquiller la réalité.

Alors, Sin-le-Noble n'a pas intérêt à maquiller la réalité. Nous avons plutôt intérêt à montrer que nous sommes dans une situation difficile et qu'il faut faire de gros efforts pour la commune. Je suppose que l'objectif de ces services a été cela quand même. Dans ce cas-là, je demande à voir, aussi, comment ça se concrétise dans le rapport qui est fait.

Mais vous voyez, j'étais encore aux Epis l'autre jour, derrière AUCHAN, en train de vendre mon journal, et toutes les personnes qui passaient, pestaient contre le fait qu'il aurait fallu des Caddies tout-terrain. Vous savez, les Caddies 4x4, car c'est enfoncé de partout.

Il y a même un habitant qui m'a dit l'autre jour..., il y a le Préfet qui est venu, ou le Sous-préfet (je ne sais pas, enfin, bref), à la manifestation. Le Sous-préfet, je l'ai accroché à la fin, et je lui ai dit « regardez, nous sommes à l'abandon ici, dans ce quartier, regardez la voirie ! » Et, effectivement, derrière AUCHAN, ils veulent bien avoir des clients, mais ils ne veulent pas refaire la voirie. Essayez de passer avec un Caddie derrière AUCHAN, pour aller sur le parking et pour retourner vers les immeubles, vous verrez que si vous n'êtes pas aidé et si le Caddie est lourd, vous ne passez pas, il faut de l'aide.

Ce sont des détails, les personnes se sentent abandonnées.

Nous pouvons faire un Observatoire, le gros problème est dans le recul économique et social, moi je le redis.

Tant que le chômage progresse, tant que les difficultés financières s'accroissent, la délinquance sera un problème réel et de plus en plus important.

Il ne faut pas s'imaginer qu'en mettant plus de policiers, nous allons nous en sortir.

Et nous pouvons faire les études que nous voulons, si nous ne disons pas que le problème est à l'origine un problème social et économique, on ne reconnaît pas l'origine du problème.

Enfin, les personnes des Epis, je ne vais pas le redire, vous l'avez dit vous-même plein de fois : 32 % de chômeurs aux Epis et 25-26 % de précaires, faites le compte de ce qui reste. Comment voulez-vous que le quartier puisse vivre correctement ? Comment est-ce possible, s'il n'y a pas des moyens énormes mis en jeu dans ce quartier-là ? Et c'est cela qu'il faut que nous réclamions.

Alors, nous pouvons faire toutes les études que nous voulons, c'est quand même cela qu'il faut que nous réclamions et pas seulement, d'ailleurs, à l'occasion d'un sinistre et de problèmes de délinquance, mais à l'occasion simplement des problèmes de tous les jours. La vie des personnes, tous les jours, aux Epis, c'est dur, c'est très difficile et je trouve qu'ils sont plutôt admirables de continuer à vivre comme cela, sans se révolter.

Je souhaiterais, d'ailleurs, personnellement, qu'ils se révoltent, mais enfin, ça ne vient pas tout de suite.

M. LE MAIRE : Roger, dans le document d'analyse, il y a évidemment les statistiques de la Police Nationale, il les faut, elles sont nécessaires.

Il y a aussi les statistiques des bailleurs sociaux, entrée par entrée, et le type de dégradations, à la fois de PARTENORD et à la fois de NOREVIE.

C'est dans le dossier.

Il y a également des données d'AUCHAN et sache que les Caddies provoquent énormément de dégradation au sein du Quartier des Epis. On se sert parfois des Caddies comme plates-formes pour accéder à des étages, notamment d'immeubles qui sont aujourd'hui abandonnés. C'est la problématique du Caddie, et sache aussi, puisque tu parlais de voiries ; derrière AUCHAN, c'est-à-dire la voirie qui est utilisée à la fois par le bus, transport en commun, et par la ville, c'est-à-dire la moitié, par convention, entre la ville et le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis, un côté de la voirie est maintenu

par le Syndicat des Transports, qui a fait des réfections de cette voirie, et il reste le côté ville. C'est-à-dire que, lorsqu'on vient du rond-point Centre Hospitalier et qu'on va vers les Salamandres, c'est le côté droit..., nous avons débloqué une somme de 30 000 €, qui fera l'objet d'une Décision Modificative le 13 décembre (elle est là), pour assurer la réfection de cette voirie. Et cette décision avait été prise bien avant l'incendie.

C'est une étude très intéressante, franchement nous parlons de tout !

C'est assez concret et je trouve que ça reflète la réalité.

Josyane ?

Mme BRIDOUX : Avant de présenter cette étude, il y a eu, bien sûr, des réunions et notamment une réunion où il y avait les représentants de toutes les institutions, que ce soit AUCHAN, que ce soit les bailleurs sociaux, que ce soit la Police Nationale. Nous avons évoqué, effectivement, le sentiment d'insécurité, qui est bien plus fort que l'insécurité elle-même.

Nous avons évoqué, aussi, je dirais, ce que nous appelions la Police de proximité. Même si cela ne résout pas forcément, mais il y avait quand même beaucoup plus d'actions de prévention de délinquance que de répression, même si la répression (nous nous en rendons bien compte), il en faut !

Nous avons également évoqué tout ce qui va être opération ANRU, avec de l'insertion, puisque nous avons signé la charte d'insertion et les entreprises qui vont travailler sur l'ANRU, que ce soit les voiries, les bâtiments, etc., vont être contraintes de prendre des jeunes, issus du quartier, en contrats d'insertion.

Je sais bien qu'un contrat d'insertion, ce n'est pas non plus la panacée et ce n'est pas non plus un CDI.

C'est parfois une première expérience professionnelle qui peut en amener d'autres.

Tout le monde s'accordait à dire qu'il faut continuer à mettre les personnes autour de la table, pour que nous puissions faire le point de ce qu'il est possible de faire. Il est vrai qu'il faut travailler sur le taux de chômage, il est vrai qu'il faut travailler sur la prévention, etc., et c'est en ayant tout le monde autour de la table que nous pouvons, au moins, faire le point et avancer.

Lors du sinistre que nous avons subi, Monsieur le Maire a interpellé le Sous-préfet. C'est vrai que plus de police n'arrange pas forcément les choses, mais moins de police encore moins !

Nous avons redit ce que nous regrettons, c'est-à-dire, bien sûr, le Poste de Police, qui était dans un appartement de NOREVIE, au rez-de-chaussée. Il était fermé la nuit, donc, il n'empêchait pas, bien évidemment, la délinquance de nuit. Mais malgré tout, cela permettait aux personnes de pouvoir discuter quand même, pas forcément de porter plainte, car c'est cela le problème, aussi. Quand on dit que les statistiques de la police ne sont pas exactes, c'est que cela part des plaintes, et nous savons très bien qu'il y a beaucoup de méfaits qui ne sont pas suivis de plaintes. Cela c'est vrai, et d'où le sentiment d'insécurité.

Il y a vraiment tout un travail à faire, pour lequel nous sommes décidés à au moins essayer. S'il y avait une solution miracle, nous le saurions.

Il faut savoir que dans ce quartier, que certains disent..., pour lequel certains disent « être abandonnés », il y a des efforts importants qui ont été faits depuis 1984, depuis les premiers DSQ « Développement Social des Quartiers », et où il y a eu des avancées. Cela n'a pas non plus résolu le problème du chômage, qui est un problème récurrent. Jusqu'à présent, il n'y avait pas d'incident.

M. MARIE : Je suis tout à fait d'accord avec ce que tu viens de dire, Josyane. D'ailleurs, je ne mets pas en cause la commune, au contraire. Je pense que les efforts, qui sont faits, sont nécessaires et ils vont être, en plus, amplifiés. D'un certain point de vue, l'incendie qui a eu lieu est un peu un rappel à l'ordre. C'est aussi une façon de dire « attention ! »

Je sais bien que nous allons faire tout ce que nous pouvons.

Ce que je veux dire, c'est qu'il y a un contexte social qui devient insupportable. Je prendrais comme exemple RENAULT ; vous comprenez, ils construisent toujours le même

nombre de voitures, mais ils se sont « débarrassés » de 500 intérimaires. C'est-à-dire que c'est le reste du personnel qui « crève » sur les chaînes, qui est en sueur pour courir le long des chaînes pour fabriquer des voitures, alors que les intérimaires ont été mis dehors. Il y avait un certain nombre de ces intérimaires qui étaient des jeunes des Epis.

On a aggravé la situation des Epis comme cela.

Si vous voulez, tous les efforts que nous pouvons faire, et je ne les nie pas, ces efforts existent, bien entendu. Tous les efforts que nous pouvons faire peuvent être battus en brèche du jour au lendemain si RENAULT ferme, ou si telle ou telle autre entreprise décide de faire des économies supplémentaires. C'est juste cela que je veux dire.

Quand je dis cela, ça veut dire « alertons les populations sur la situation générale. » Il faut que cela change, car sinon nous allons nous enfoncer, quels que soient les efforts que nous faisons.

Et je ne nie pas qu'ils existent, mais quels que soient les efforts que nous faisons, et quels que soient les rapports que nous sortons, vous comprenez, c'est la réalité sociale, au bout du compte, qui décide. Et là, nous sommes dans une réalité sociale où tout recule, et c'est très difficile, pour les gamins des Epis, d'avoir des parents qui sont au chômage tout le temps, qui sont à la maison toute la journée, qui ne font rien. C'est très difficile de voir que tout autour d'eux se dégrade.

On vit là-dedans et on le supporte, voilà le problème !

M. LE MAIRE : Fatima ?

Mme HADJ ABDELKADER : Est-ce que nous savons comment va être constitué cet Observatoire, les personnes qui vont constituer cet Observatoire ?

M. LE MAIRE : Evidemment. Il sera constitué d'élus, de représentants du Quartier des Epis, de la Police Nationale, des partenaires..., le SMTD.

Enfin bref, nous retrouvons toutes celles et tous ceux qui ont déjà travaillé sur cette étude.

Nous avons tous vu, autour de la table, lors de cette restitution...

« La Bouée des Jeunes » est également présente, AUCHAN, bien sûr, j'en oublie certainement. Tous les partenaires qui touchent au Quartier des Epis. Nous y trouvons également des représentants, quand je dis de la population, l'APACER, effectivement, tous ceux qui sont intéressés par la rénovation urbaine à travers les ateliers urbains ou la Gestion Urbaine de Proximité.

En sachant qu'il y a un Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui existe au niveau Intercommunautaire, c'est-à-dire à travers la CAD, et qui réunit également des instances institutionnelles, comme la Police Nationale, la Mission Locale (nous les retrouvons chez nous aussi), le PLIE, etc. Tous les partenaires qui sont intéressés par l'insertion professionnelle, bien sûr, travailleront dans ce groupe.

Mme HADJ ABDELKADER : Et nous savons déjà qu'elle va être la fréquence des réunions, ou cela va être une permanence ?

Comment ça va se présenter, cet Observatoire ?

M. LE MAIRE : Je pense que ça ne sera pas une permanence, ce seront plutôt des réunions qui seront provoquées.

Cela peut être une à deux fois par an, ou sur événement particulier.

Ce n'est pas de l'hebdomadaire, ni du mensuel, ce sera une à deux fois par an, puisque cette cellule de veille doit utiliser, aussi, des chiffres qui émanent, à la fois des bailleurs et de la Police Nationale.

La difficulté vis-à-vis de ces chiffres, c'est qu'aujourd'hui, il n'y a rien de mécanique. Pour faire cette étude, cela a demandé du travail à tous nos partenaires, pour nous fournir tous ces chiffres et de compiler tous ces chiffres, entre la Police Nationale, les bailleurs sociaux, AUCHAN et les nôtres également, puisque dans le dossier, il y a également toutes les plaintes déposées par la ville.

Nous sommes concernés, aussi, à travers les Epis, par des bâtiments communaux. Là aussi, nous ferons part, en Conseil Municipal, du dispositif qui sera mis en place et le plus rapidement possible, et nous sommes aidés, bien sûr, par les services de l'Etat.
Jean-Michel ?

M. CHOTIN : Loin de moi l'idée de mettre en doute les travaux réalisés par cette Commission, mais nous avons été interloqués par les propos tenus dans la presse le lendemain de l'incendie.
Nous voudrions faire une déclaration et poser quelques questions à ce sujet.

M. LE MAIRE : Oui.

Mme MASCLET : Comme vous l'avez dit, la nuit de la Toussaint, des faits très graves se sont déroulés dans le Quartier des Epis. Nous tenons à exprimer notre solidarité vis-à-vis des habitants de ce quartier, qui sont les premières victimes, nous pensons aussi à tous les sinois qui en sont également victimes, tant d'un point de vue financier, mais aussi en termes d'image de leur ville.

Une enquête est en cours, nous ne nous exprimerons pas sur les causes possibles et sous entendus de ces faits.

De toute façon, il n'est pas de notre volonté d'ajouter à la polémique. Nous souhaitons toutefois insister sur la présomption d'innocence, il n'est pas souhaitable de stigmatiser une catégorie de population ; les jeunes des Epis en l'occurrence, comme nous l'avons trop entendu !

D'ailleurs, même si l'enquête concluait que ces actes ont été commis par un ou plusieurs jeunes, ils ne représentent pas l'ensemble de la jeunesse des Epis, dont une grande majorité essaye de s'insérer, de trouver du travail et de s'en sortir dans ce contexte difficile, comme vous l'avez dit.

Si nous ne voulons pas polémiquer sur les causes, les réactions, c'est vrai, a posteriori que cela mérite à notre avis une réflexion et un dialogue républicain, avec les représentants de la population, afin d'aboutir à un vivre ensemble qui fait, semble-t-il, défaut à Sin-le-Noble.

Nous l'avons déjà dit, nous ne sommes pas une opposition, mais une minorité qui tente d'être utile et d'agir au service de l'intérêt général. Minorité agissante, certes pas toujours écoutée, puisque, lorsque nous essayons d'alerter la majorité sur les difficultés, comme à l'occasion du retrait de la délégation de l'Adjointe aux associations, il nous a été répondu que nous manquons de recul, car élus seulement depuis décembre, et encore, qu'il faut se méfier de notre positionnement, car n'étant pas élus d'une liste de gauche. Au moins, notre soutien a-t-il été public et conforme à nos engagements.

Alors, la situation actuelle est grave et nous oblige, tous, à nous poser les véritables questions, fussent-elles dérangeantes.

La situation actuelle nous oblige, surtout, à trouver les réponses, pour aboutir à « un plus jamais ça » collectif.

Première question : comment expliquer une telle situation dans ce quartier, où vous avez recueilli 75 % des voix lors de l'élection municipale, il y a à peine trois ans ?

Pourquoi de telles réactions de la jeunesse après cet incendie, qui aurait dû la toucher, la révolter ?

La lecture de la presse est surprenante à cet égard, alors, je cite « l'incendie, c'est logique. » Je cite « les jeunes très remontés contre le Maire et le Directeur du Centre Social. » Je cite « les habitants dénoncent un manque de dialogue avec les élus. » Je cite encore « les jeunes pètent les câbles, c'est un cri d'alerte. » Je cite encore « le Directeur du Centre Social en prend pour son grade, le Maire n'échappe pas aux critiques. Avant son élection, il nous a promis du TAF, des activités. » Je cite toujours « Entem refuse tout entretien avec nous. » Alors autre question encore : pourquoi un tel décalage entre les réactions des élus interrogés et les réactions des habitants ? Là aussi, la lecture de la presse pose question. Madame Legrand déclare « cet équipement permet de faire le lien avec toute la population », l'article poursuit « ce que contestent certains jeunes du quartier. » Madame Legrand affirme « il n'y a pas plus de délinquance aux Epis qu'en

centre-ville. » L'article poursuit « ce constat n'est pas partagé par tous les habitants, loin de là. »

Autre article « le quartier, à entendre les habitants, n'est pas un havre de quiétude. »
Autre article encore « ce n'est plus la même mentalité, il y a un grand changement. »
Autre article encore « ce qui devait arriver arriva. Certains dénoncent des comportements latents, tension grandissante, ce que réfutent les autorités, dont Monsieur Entem. » Autre question encore : n'y a-t-il pas contradiction entre ces réactions des élus et le fait de montrer du doigt l'absence d'un poste de police ? Alors, certains Sinois, qui lisent attentivement la presse, nous ont fait remarquer que le mardi, Madame Legrand disait « il n'y a pas plus de délinquance aux Epis qu'en centre-ville », et que le jeudi, elle grince des dents quand Monsieur le Sous-préfet tient le même discours. Et que dire du Directeur du Centre Social, qui dit que « les jeunes en ont ras le bol des contrôles de Police. »

Alors, autre question encore : 35,7 % de taux de chômage au niveau de ce quartier ? Il est vrai que ce chiffre donne le tournis et nous sommes tout à fait d'accord pour le dénoncer avec vous. Quand on est élu, c'est vrai que dénoncer ne suffit pas et nous souhaiterions savoir ce qui a été fait pour lutter contre ce fléau.

M. LE MAIRE : Attendez, juste, vous demandez ce qui a été fait pour lutter contre ce fléau, sur le chômage ?

Mme MASCLET : Oui, tout à fait.

M. LE MAIRE : C'est à nous que vous posez la question ?

Mme MASCLET : Oui, ce qui a été fait dans ce quartier, ce qui a été mis en place ?

.../...

M. LE MAIRE : Attendez, nous allons laisser Madame Mascllet continuer d'énumérer ce que nous avons tous lu dans les journaux.
Allez-y ?

Mme MASCLET : Autre question, encore.

Là, il s'agit de rumeurs qui circulent sur des promesses faites aux jeunes lors des élections et qui n'ont pas été tenues « emplois en Mairie, emplois d'été pour les titulaires du BAFA, studio d'enregistrement, salle Rousseau rénovée et dédiée uniquement au sport, mise à disposition en auto gestion de salles en soirée, hausse des subventions pour les associations du quartier. »

Ces promesses ont-elles été faites, question ? Et, si oui, pourquoi n'ont-elles pas été tenues ? Ou est-ce qu'elles ont été tenues ?

D'autres rumeurs circulent sur de nouvelles promesses faites depuis les incidents de la Toussaint, est-ce là aussi exact et quelles sont-elles le cas échéant ?

En tout état de cause, la situation des habitants des Epis et de sa jeunesse mérite effectivement une réaction et un effort. Ce n'est qu'en se posant ensemble les vraies questions et en essayant d'y répondre que nous pourrions améliorer la situation de ce quartier et de ses habitants. La situation est grave et nous sommes prêts à réaliser ce travail avec vous, pour l'intérêt des habitants des Epis, en particulier et pour l'intérêt des Sinois en général.

M. LE MAIRE : Madame Mascllet, vous venez de dire que vous êtes une minorité agissante et solidaire, c'est bien cela ? Nous avons tous bien compris ?

A travers votre discours, je ne sens pas du tout de solidarité envers l'action de la commune, sur un quartier déclaré en Zone Urbaine Sensible, qui fait l'objet d'une rénovation urbaine. Vous venez d'énumérer ce que nous avons tous lu dans la presse, y compris des rumeurs. Franchement, alors là, s'il n'y a pas mieux ici, un Conseil

Municipal, pour relater des rumeurs, et qui se propagent dans les Epis et ailleurs..., ici nous ne sommes pas une instance, une chambre d'échos à des rumeurs.

Vous venez d'évoquer (je répète), premièrement, ce que nous avons tous lu dans la presse. J'ai dit, tout à l'heure, en préambule à cette étude, notamment sur l'incendie, que la ville n'était coupable en rien. Je peux effectivement parler d'AUCHAN, par exemple, qui a été mis en cause aussi dans la presse. C'est un incendie qui a révélé une situation et un mal être des jeunes.

L'incendie, d'une, sachez, je ne sais pas si le journaliste..., qui a utilisé le mot « jeune », mais vous remarquerez après les articles, et cela a été relaté dans les différents articles, qu'à aucun moment, je n'ai utilisé le mot « jeune », j'ai utilisé le terme « d'individu. »

Moi, j'ai utilisé le terme « individu. »

Les journalistes relatent à leur manière cet incendie, ce sont des journalistes !

Ils relatent à leur manière cet incendie, y compris les interviews. Soit ! C'est leur travail !

Nous, nous sommes des personnes responsables, nous avons tenu des propos, je ne vais pas dire « modérés », mais « justes. » Et je parle « d'individus. »

Des personnes ont été interviewées durant cet incendie, c'est-à-dire pendant l'incendie et après, et y compris lors de la manifestation, c'est-à-dire le rassemblement citoyen de vendredi dernier.

Des propos ont été relatés, on a parlé d'AUCHAN, AUCHAN qui refusait d'embaucher des personnes des Epis. Sachez qu'AUCHAN embauche des personnes des Epis, mais il n'embauche pas tout le monde. La ville, il y a des Sinois qui sont embauchés à la ville, et les CPI. Le chantier-école ANRU, c'est un dispositif mis en place et accepté par la ville, et financé en totalité par l'Etat, douze personnes qui ont démarré en septembre 2010, le chantier se terminait en octobre 2011. Un nouveau chantier va démarrer, il s'agit de douze personnes. Sur ces douze personnes, il y a onze personnes des Epis, une personne de la Montée.

Sur le Centre Social, qui va dire le contraire, que le Centre Social assure un lien social entre les personnes qui en ont besoin et, bien souvent, ces personnes ont de faibles ressources, et le Centre Social...

Cet incendie, vous avez fait part de témoignages, mais vous ne faites pas part de tous les témoignages. Il y a ceux qui sont outrés de cet incendie, car ils ont connu le Centre Social, car leurs enfants utilisent le Centre Social, ils déplorent cet incendie.

C'est un véritable outil...

Mme MASCLET : Monsieur Entem, je ne pense pas que mon propos soit agressif...

M. LE MAIRE : Vous voulez être une minorité agissante et solidaire, et être solidaire dans les actions de la ville. Vous venez d'énumérer un tas de trucs qui ne vont pas dans ce sens-là.

Nous savons tous l'histoire.

Mme MASCLET : Monsieur Entem, ce n'est pas moi qui les relate, ce sont des choses qui sont relatées dans la presse, Monsieur Entem.

Je me permets de vous poser la question.

M. LE MAIRE : Quelle est votre question, Madame Masclat ?

Mme MASCLET : Il y en a eu plusieurs.

M. LE MAIRE : Quelle est votre question ?

Pourquoi de telles réactions ?

Mme MASCLET : Je vous demande.

M. LE MAIRE : Ecoutez, l'enquête n'est pas aboutie.

Les coupables ne sont pas arrêtés.

Comment voulez-vous trouver une explication tant que les coupables ne sont pas arrêtés et qu'ils n'ont pas fait part de leurs motivations ?

Nous pouvons supputer tout ce que nous voulons.

Toutes les hypothèses sont valables.

Vous pensez que le fait de refuser une salle ou un créneau, ou je ne sais quoi, suffit pour incendier ce Centre Social ?

Ou le remplacement d'un Adjoint ?

Enfin, franchement, il faut arrêter cela ! Nous ne sommes pas là pour alimenter des rumeurs !

Mme MASCRET : Ce ne sont pas des rumeurs !

C'est ce qui est écrit dans la presse.

M. LE MAIRE : Nous sommes d'accord, Madame Mascret, mais je vous apporte des réponses.

Les réponses, évidemment, elles ne sont pas terminées.

Il va falloir reconstruire. Au-delà de la reconstruction de ce centre social, il faut aller plus loin, il faut comprendre le mal-être.

Mme MASCRET : Cela, je suis d'accord avec vous.

M. LE MAIRE : Il y a un mal-être aux Epis, nous sommes tous d'accord, il faut y travailler pour ne plus avoir de mal-être.

Je ne dis pas que nous allons tout supprimer. Les Epis, nous le savons, c'est une Zone Urbaine Sensible. Par définition, le taux de chômage est élevé et il y a du logement social, et c'est concentré.

À propos de la rénovation urbaine (s'il faut dire les choses telles qu'elles), nous l'avons remis sur les rails en 2008 et la convention a été signée en 2010.

En tous les cas, moi je peux vous dire qu'en tant que Conseiller Municipal de l'opposition au mandat précédent, je n'ai pas senti une volonté très forte de l'ancienne majorité de faire les rénovations urbaines. Heureusement, l'histoire démontre qu'il fallait la faire et il faut la faire, et il faut la réussir et cela en fait partie.

Il ne faut pas oublier l'humain.

Nous sommes d'accord sur le fait qu'il y a un malaise, qu'il y a du mal-être aux Epis, et il faut le travailler.

Mme MASCRET : Je pense que c'est justement ce que je dis.

M. LE MAIRE : Non, vos propos ne vont pas dans ce sens-là.

Les seules réponses que je peux vous apporter, c'est ça « il y a forcément un sentiment d'insécurité. » Eh bien oui, que voulez-vous que l'on vous dise de plus, sur les rumeurs ou sur ce que nous avons lu dans la presse ?

Mme MASCRET : Je ne sais pas.

Je vous dis, ce sont des rumeurs, c'est peut-être le moment de faire taire ces rumeurs, en apportant une réponse « oui, non. »

Non, je n'ai pas promis cela, je n'ai pas dit cela, voilà !

M. LE MAIRE : En attendant l'enquête, qui peut prendre du temps, nous ne savons pas.

En attendant l'enquête, nous agissons. Je peux vous assurer que je ne reste pas les bras croisés depuis l'incendie, même avant l'incendie, d'ailleurs.

Véronique et Josyane ?

Mme LEGRAND : Je voudrais juste revenir sur ce que vous avez lu dans la presse, par rapport à mes interventions, pour vous dire que nous avons validé, il y a quelques minutes, l'Étude de Sureté et de Sécurité Publique. Si vous lisez le document qui vous a été transmis, il y a bien une étude et une enquête, menée auprès du public et des

habitants du quartier, qui dit, à un moment donné, dans le diagnostic (ça, c'est la synthèse, car évidemment cela a été un long travail) « des éléments pouvant véhiculer un sentiment d'insécurité dans le quartier ont également été identifiés. Précision : le diagnostic n'a pas révélé l'existence d'un sentiment d'insécurité chez les habitants des Epis. » Et l'enquête dit bien qu'a priori, effectivement par rapport aux données, et cela nous a été rappelé par Monsieur le Sous-préfet et Monsieur le Commissaire de Police, il n'y avait pas plus de délinquance dans le quartier des Epis que dans les autres quartiers de la ville.

Franchement, quand vous êtes face à un bâtiment qui brûle..., en fait, vous avez des informations et vous relatez simplement les informations qu'on vous a données. Moi, j'étais anéantie, je n'ai fait que révéler que ce qu'on nous avait apporté comme informations ce jour-là. Et cette enquête est récente, d'accord ?

L'enquête a été menée auprès des habitants des Epis, elle n'est pas tombée du ciel, l'enquête, donc il y a bien eu des contacts avec les habitants du quartier et, a priori, la population vivait agréablement dans ce quartier. Là, il y a eu un événement qui est incroyable. Pour l'instant, nous n'arrivons même pas à connaître les personnes qui ont mené cette affaire. Il y a une enquête qui est menée, les personnes ont peur de parler, et cela a été révélé à ce moment-là.

Quand je suis ré-interviewée et quand je m'exprime face au Procureur, et face à Monsieur le Sous-préfet et face à Monsieur le Commissaire, je ne fais que retranscrire ce que la population m'a confié à ce moment-là.

Malheureusement, il a fallu qu'il arrive cela, pour que la population nous dise que, parfois il se passe des choses, mais qu'ils ont peur de parler. Et nous, ce que nous avons réclamé, de ce fait, c'est effectivement une police de proximité.

Mes collègues sont là, ils l'ont bien entendu, une « police de proximité », pas quatre voitures qui passent sur deux heures de temps, un après-midi, quand le Centre Social a pris feu, devant le centre social, et qui ne font que passer. Des personnes qui s'arrêtent, qui viennent au contact de la population, qui parlent avec la population et, à la limite, j'ai envie de dire que nous sommes déjà dans une phase de réflexion, à savoir s'il faut vraiment de la police, des éducateurs de rue, des animateurs ; tout cela va se mettre en route. Mais il a fallu, malheureusement, que cette chose arrive et c'est dramatique. C'est franchement dramatique et c'est dramatique pour tout le monde !

Moi je n'ai qu'une seule chose à dire, c'est que si tout le monde veut que cela avance vite, la seule chose à dire, c'est dire aux personnes que s'ils ont vu des faits ce jour là se faire, il ne faut pas qu'ils aient peur de raconter ce qu'ils ont vu. Voilà, c'est tout !

De toute façon, effectivement, cela peut être anonyme, et moi je n'arrête pas de le dire et cela fait un an que je le dis. Quel que soit l'endroit dans la ville, quand vous voyez un méfait, rien ne vous empêche de décrocher et de faire le 17, vous tombez sur Police Secours. De toute façon, votre numéro, bien sûr, il est enregistré. Vous faites procès-verbal, etc. La personne qui va être auditionnée, nous n'allons pas lui dire « Madame Machin ou Monsieur Untel a téléphoné tel jour à telle heure, pour dire vous avez fait ça. » On va enquêter, on va interpellé la personne, on va lui dire « dites-moi ce que vous avez fait tel jour à telle heure » et nous allons réussir à recouper. Enfin, je veux dire, cela, c'est l'enquête, c'est leur métier.

Ce qu'il faut simplement faire, aujourd'hui, pour aider l'avancée de l'enquête, c'est vraiment de dire aux personnes, aux habitants du quartier qui ont vu des choses se passer, de ne pas avoir peur de livrer ce qu'ils ont vu, tout simplement, et dire que cela peut même rester anonyme, pour faire avancer l'enquête et que nous ayons enfin des réponses.

Tout le monde est dans le néant, nous ne comprenons pas ce qui s'est passé, car c'est vraiment extrême.

Moi, je me suis fait, au début, le rapporteur d'un travail qui avait été fait en commun et, après, effectivement, les personnes se sont révélées, car elles ont vécu des choses ce jour-là, ce soir-là, qu'elles n'avaient jamais vécues avant non plus.

Mme MASCLET : Qu'est-ce que vous voulez dire par là, Madame Legrand ?

Je ne suis pas en train de vous agresser, ce sont vraiment des questions que je pose.

Par rapport à l'étude qui est faite et qui, au final, avait l'air de révéler que...

Mme LEGRAND : Les conclusions, vous les avez sur papier...

Mme MASCLET : Ce serait décalé par rapport à une réalité, alors ?
Ce serait décalé par rapport à ce que les personnes ressentent ?

Mme LEGRAND : En fait, je pense que ce qui s'est passé, c'est qu'il y a le vécu des personnes dans le quartier. L'étude porte sur plusieurs années et puis là, il y a un fait, il y a un fait qui est catastrophique, qui fait mal à tout le monde, et c'est ce fait-là pour lequel les personnes ont dit « on a vu des choses, mais on a peur de parler », car c'est tellement grave, ce qui s'est passé, que tout le monde l'a pris en plein cœur et les personnes ont peur de livrer une bribe d'information qu'ils pourraient avoir et qui pourrait faire avancer l'enquête.

Je pense que si tout le monde veut faire avancer les choses, par rapport à cette enquête, eh bien, c'est bien de faire passer le message autour de nous et dans la population, qu'il ne faut pas avoir peur d'interpeller les services de police, ils sont là pour cela et il faut leur dire ce que nous avons vu. Mais je le dis, car là il est arrivé un grand choc aux Epis, mais je le dis pour tout ce qui se passe dans la commune. Voilà, c'est tout !

M. LE MAIRE : Cécile ?

Mme DEMARECAUX : Bonsoir.

Vous avez dit, Madame Masclet, qu'il n'était pas dans vos intentions de faire de la polémique, une polémique par rapport à cet événement. Je pense qu'il est même dangereux d'en faire. Ce qui s'est passé nous touche tous, toutes étiquettes politiques confondues.

D'ailleurs, j'ai apprécié l'attitude du Groupe présidé par Madame Lalart, qui s'est montré assez solidaire lors de cet événement.

Nous ne pouvons pas créer de polémique, du moment où nous ne savons pas exactement qui sont les responsables et qu'est-ce qui justifie... De toute façon, il n'y a aucun acte qui justifie un tel massacre. J'appelle cela massacre, pour avoir été présente quand les enfants ont été accueillis à Anne Frank, nous avons des enfants qui pleuraient. Les larmes des enfants n'ont pas de couleur politique, Madame Masclet, et qu'il est dangereux de faire de la récupération politique par rapport à un tel drame.

Mme MASCLET : Je ne fais pas de récupération politique, j'ai simplement interrogé par rapport aux réactions qu'il y a eu dans la presse.

M. LE MAIRE : Ecoutez, nous avons réagi, nous avons fait une conférence de presse. Le soir même, le mercredi, nous avons invité l'ensemble du Conseil Municipal, ici même, pour en débattre et pour en discuter. Tout ce que vous venez de dire, ça a été dit ce jour-là. Et ensuite, ce rassemblement citoyen au cœur des Epis, au pied du sinistre, les élus étaient là, l'Etat était là, la justice était là, les associations étaient là, les partenaires économiques étaient là, nos partenaires sociaux étaient là.

Nous avons un discours qui est plutôt positif et qui cherche, effectivement, d'une, à calmer et à faire sentir à la population que la vie continue et, évidemment il y a une suite à donner à tout cela. Nous en sommes là.

Mme MASCLET : Je suis d'accord avec vous.

M. LE MAIRE : Juste avant de donner la parole à Josyane, je voudrais parler du terme « d'insécurité. »

Vous verrez, à la page 56 du dossier, « l'insécurité », il ne faut pas l'utiliser seul, il faut le qualifier.

Il existe une insécurité sanitaire, par exemple, cela existe. Il existe une insécurité économique, la précarité qu'a évoquée Roger Marie existe, c'est une insécurité économique, et l'insécurité sociale existe.

Chacun a une définition, il faut qualifier cette insécurité. On peut être en insécurité sociale, on peut être aussi en insécurité sanitaire, car on vit dans un logement qui est insalubre, qui est indécent, etc., et cela en fait partie. Et aux Epis, on le répète, là, il y a de la précarité, et il y en a !

Certains éléments, qui ne figurent pas dans les statistiques de police (je lis, c'est le rapport), qui ne sont pas à proprement parler des infractions, véhiculent, néanmoins, un sentiment d'insécurité et nuisent au bon fonctionnement de la vie en collectivité. La consommation d'alcool, de drogues ; vous savez tous, et vous lisez les journaux, qu'il y a des descentes de Police Nationale, à un certain moment dans l'année, et dans certaines entrées des couronnes. Des petites dégradations : tags, graffitis, qui sont les marqueurs d'une volonté de conquête de territoire, les stationnements et circulations anarchiques, les phénomènes de regroupements de jeunes, avec souvent un manque de mixité générationnelle, etc. Vous voyez cela, ce phénomène de regroupement, là c'est à nous d'intervenir, et de comprendre et de mettre des solutions en face. Le manque d'éclairage, le manque de propreté, la vétusté d'un bâtiment, d'un couloir, l'absence de décors paysagers, le manque d'animation dans le quartier, l'absence de lien social, de solidarité, de voisinage, de cohésion sociale. Tout cela fait partie d'un phénomène de sentiment d'insécurité. C'est décrit dedans, je vous invite à le lire et à le comprendre. Cela, c'était avant cet incendie criminel.

Les raisons de cet incendie sont impardonnables, injustifiables.

Je ne pense pas que ce soit quelqu'un, à qui nous avons refusé quelque chose, qui ait mis le feu à ce Centre Social, sincèrement !

Mme MASCLET : Par rapport à ce taux de chômage très fort dans ce quartier, qu'est-ce qui avait été mis en place ?

Est-ce qu'il y avait un accompagnement ?

Qu'envisagez-vous de faire ?

M. LE MAIRE : Vis-à-vis du chômage, je le répète, vous vous souvenez, je ne sais plus qui avait posé une question sur l'encart, vous savez le quatre pages de l'Observateur du Douaisis, sur l'insertion. On m'avait posé la question « combien cela a coûté ? », et nous étions tous d'accord sur le principe.

La collectivité, si elle ne fait pas d'insertion, il n'y a personne qui en fait. Nous sommes le moteur de l'insertion et nous en faisons sur Sin-le-Noble, nous en faisons à travers les chantiers-école ANRU, et nous en faisons à travers les chantiers SIRFAG, nous en faisons également à travers les ateliers théâtre, les ateliers cuisine, les ateliers art floral, etc.

Les ateliers théâtre, la semaine dernière, c'était la restitution des ateliers théâtre par les adultes du Centre Social. Cette insertion existe sur le territoire de la ville, alors, peut-être pas suffisamment, peut-être, mais aujourd'hui, peut-être qu'il nous faut plus de moyens.

Vous avez peut-être entendu le Sous-préfet annoncer qu'il nous aiderait et qu'il nous épaulerait.

Nous comptons sur l'Etat, si nous voulons mettre plus, mais la collectivité seule ne peut pas tout faire, voilà. Elle ne sait pas embaucher tous les chômeurs, malheureusement, je crois qu'elle fait le maximum, pour faire de l'insertion et pour aider les jeunes, mais voilà, nous avons forcément des limites, quelque part, et ces limites, je dirais, qu'elles ne sont que financières, tout simplement.

Mais, là aussi, nous faisons un travail. Vous savez, le taux de chômage, ce n'est pas Sin-le-Noble qui le provoque.

J'aimerais bien qu'il y ait de l'activité économique sur le territoire de Sin.

Josyane ?

Mme BRIDOUX : Le fait qui s'est déroulé est véritablement très très grave.

Premièrement, il a été prémédité, car ce n'est pas un beau jour, comme ça, que l'on prend une voiture pour faire une voiture bélier, etc., c'est un geste prémédité.

Deuxièmement, mise en danger de la vie d'autrui, il y avait deux personnes qui vivaient dans le Centre Social, ce sont les concierges, qui auraient pu être blessés, brûlés, et je ne sais quoi.

C'est un geste très grave !

Quand vous évoquez des articles parus dans la presse, et vous le faites très à charge, d'ailleurs, car il y a eu aussi d'autres articles, d'autres vidéos, puisque vous évoquez souvent les vidéos de l'Observateur, je les regarde aussi, où il y a, effectivement, des personnes qui disent qu'ils se sentent en insécurité, mais où il y a aussi des personnes qui rapportent l'émotion qu'ils ont et la désapprobation de l'acte qui a été fait. Et, dans la presse, il y avait, aussi, que lors du rassemblement citoyen, il y avait plus de 1 000 personnes. Ces 1000 personnes ont été essentiellement, le monde associatif, qui nous a apporté son soutien, ont été des habitants des Epis, qui sont là depuis trente ans et qui, effectivement, sont révoltés du fait que nous les avons privés du Centre Social, mais pas seulement du Centre Social activités, mais du Centre Social pour venir chercher des bons de CCAS, du Centre Social pour les différentes permanences, etc. Dès le mercredi, tout cela a été mis en place, pour que les personnes dont les revenus sont très très bas, qui n'ont, à cette époque-là de l'année, même pas 1 € pour prendre le bus, Monsieur le Maire s'est organisé, avec le SMTD, pour avoir une navette gratuite pour les personnes. Car, venir au CCAS, pour les personnes des Epis qui n'ont pas 1 €, c'est extrêmement difficile. Je pense que le Conseil Municipal ne doit pas être un lieu où on laisse place à « Radio chiottes », permettez-moi l'expression, je m'en excuse. Mais franchement, si nous commençons à évoquer des articles de journaux, où nous faisons parler des jeunes, etc., où nous faisons parler des personnes un peu n'importe comment... Il y a 1 000 personnes qui sont venues montrer leur solidarité et leur émotion, il y avait énormément d'émotion. Il y avait aussi de l'agressivité, c'est vrai. Il est vrai que nous nous sommes fait prendre à partie, c'est vrai. Le Maire s'est fait prendre à partie par des jeunes, mais ils étaient incapables d'écouter ce que nous allions dire. Il leur a donné rendez-vous lundi matin à 8 h 30, mais ils ne sont pas venus. Ils auront un autre rendez-vous.

On ne peut pas faire d'une remarque, d'une ou deux personnes, une vérité générale, et dire qu'il n'y a pas d'écoute entre les élus et la population, c'est faux.

Il y a un certain nombre de problèmes aux Epis et il y a la possibilité de joindre les élus sans aucun problème.

Nous allons sur le quartier, notamment pour la rénovation urbaine, pour ce qui concerne le relogement aux Salamandres.

Il faut, dans la situation actuelle, si vous voulez, effectivement, que l'on vous considérait comme une minorité et non comme l'opposition, eh bien, comportez-vous comme ça !

M. LE MAIRE : Jean-François ?

M. VAN NIEUWENHUYSE : Cinq minutes, pas plus, car je n'ai pas envie que cela s'éternise jusqu'à minuit

Au niveau des Epis, moi je suis habitant des Epis depuis 1974, ça fait un petit bail quand même, je connais un petit peu les Epis.

J'en reviens au niveau de la presse. A chaque fois qu'il s'est passé quoi que ce soit aux Epis, ça a été monté en épingle, d'une manière affreuse, par la presse.

.../...

M. VAN NIEUWENHUYSE : Ah oui oui, la tour infernale !

Et c'est vrai que lorsqu'il y avait le bâtiment A, c'était quand même beaucoup plus « craignos » que maintenant.

Maintenant, ce que je voudrais dire, c'est que nous avons eu de la veine. Nous avons eu une famille, ici, qui s'est un petit peu bagarrée. Enfin, je vais dire la famille "M", pour ne pas la nommer, qui s'est bagarrée à la 22 long rifle, du côté du boulevard. Heureusement qu'ils n'ont pas fait cela aux Epis, car dans toute la presse ça aurait été : « Les Epis transformés en kalachnikov, en fusillade générale ! » Ça a toujours été pareil.

Maintenant, ce que je veux dire, les personnes se sont exprimées après ce qui s'est passé.

Pour y vivre, on ne vit pas mal aux Epis. Nous y vivrions beaucoup mieux, c'est vrai, s'il y avait de l'emploi, et je suis tout à fait d'accord avec Monsieur Marie et ce qu'il a dit tout à l'heure.

S'il n'y avait pas 34 % de chômeurs, cela irait sûrement mieux, car les jeunes seraient occupés à autre chose qu'à tourner en rond, à essayer de faire quelque chose. Cela, je suis tout à fait d'accord, mais, malheureusement ce n'est pas au niveau de la Mairie, ce n'est pas au niveau de la municipalité de faire quelque chose pour cela. Je crois que nous avons toujours fait, que ce soit du temps de Madame Deblock, de Madame Pezin, ou de vous, nous avons toujours fait ce que nous avons pu, au niveau insertion, etc., pour les Epis.

Le problème, c'est que ceux qui se montrent le plus, juste après ces choses-là, ne sont pas forcément ceux que nous aimerions voir conserver aux Epis.

Les Epis, ça fait 4 000 habitants, il n'y a pas 1 % de déchets. Il y a peut-être une quarantaine de personnes qui remuent pas mal et qui se montrent, enfin, qui font pas mal de bêtises. Tous les autres vivent et vivent correctement.

M. LE MAIRE : Bien.

Mme BRIDOUX : Merci pour l'opposition...

M. LE MAIRE : Merci.

Pour clôturer le débat, je crois qu'il est important, mais je rappelle que nous avons eu ce débat mercredi dernier, nous aurions pu le faire très tard. Il était indispensable d'en parler ce soir, une nouvelle fois. Mais sachez, et j'en terminerai là, j'ai des rendez-vous tous les lundis, ça se passait en Mairie, et depuis le mois de mai. Car, là aussi, nous nous rendons compte de choses ; c'est que les Epis, premièrement, il y a des habitants qui sont très peu mobiles et, si nous n'allons pas vers eux, nous ne les voyons pas, c'est-à-dire qu'on ne s'occupe pas d'eux et il ne faut pas laisser ce sentiment perdurer. Et depuis le mois de mai, je fais mes permanences à René Char tous les quinze jours.

Il y a des contacts aux Epis, il y a le point de rénovation urbaine, il y a le relogement, nous nous occupons des Epis. Alors, peut-être que nous ne nous occupons pas de tout le monde. Là aussi, je crois que la rencontre avec les jeunes est indispensable, pour entendre, peut-être pas forcément ce qui va, car souvent c'est ce qui ne va pas, mais nous sommes prêts à les entendre. Il n'y aura pas forcément toutes les réponses en face, tout dépend des demandes, bien sûr.

Là aussi, effectivement, moi je suis prêt à les écouter, il y a forcément quelque chose à construire aux Epis, à reconstruire.

Je vous propose d'en arrêter là et de procéder au vote, puisque nous n'avons pas délibéré.

Cela me paraît indispensable, ce dispositif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 5

Merci.

ADOPTE

II – Affaires financières

II.1 – Application de la nouvelle Taxe d'Aménagement

M. LE MAIRE : Philippe, le point suivant, sur les affaires financières ?

M. REANT : Bonsoir à tous.

Je suis moi-même un habitant des Epis et je confirme, on vit bien aux Epis.

Application de la nouvelle Taxe d'Aménagement.

Cette nouvelle taxe remplacera, progressivement, à partir du 1^{er} mars 2012, les quinze taxes et participations d'urbanisme versées par les constructeurs pour participer au financement d'équipements publics, notamment à la Taxe Locale d'Équipement (TLE).

Pour être applicable à compter du 1^{er} mars 2012, la commune doit délibérer avant le 30 novembre 2011, en créant la Taxe d'Aménagement et en votant un taux compris entre 1 et 5 %.

Le taux de la TLE, actuellement appliqué, était de 3 %.

Je passe un peu les détails qui sont vraiment très financiers.

Il vous est proposé :

- D'instituer le taux communal de la Taxe d'Aménagement à 4 % sur l'ensemble du territoire communal.
- De prendre acte des exonérations de plein droit, en application de l'article L331-7 du Code de l'Urbanisme (vous avez le détail de toutes ces constructions qui peuvent avoir une exonération).

Cette première délibération, de toute façon, pourra éventuellement être affinée ultérieurement, sectorisation de la taxe, exonérations, par exemple, pour les commerces de détail, suppression des participations, mais tout cela viendra à l'avenir.

La recette sera imputée sur les crédits inscrits au budget communal, chapitre 10223.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Au dos de cela, vous avez une simulation.

Par exemple, pour un garage de 44 m², ça fera 765 €, avant c'était 0.

Rappelons que c'est un impôt qui viendra dans les caisses de la ville.

Une maison individuelle de 1 975 €, elle passe à 2 561 €, sans garage.

Une maison individuelle, sans garage, de 110 m², de 1 391 €, elle passe à 1 610 €.

Une extension de 28 m², de 454 €, ça passe à 528 €.

Un abri de jardin de 6 m², de 18 €, ça passe à 92 €.

Un abri de jardin de 9 m², de 26 €, ça passe à 118 €.

Je peux vous dire, de toute façon, toutes les villes vont voter ces choses-là.

M. LE MAIRE : Est-ce que vous avez des remarques ?

Mme LALART : Vous aviez noté, effectivement, qu'au niveau des recettes, en 2010, cette taxe avait rapporté 65 992 €.

Par contre, quand on regarde le Budget Primitif, en recettes d'investissement, nous passons à 131 921 €.

Est-ce que l'augmentation de cette taxe va faire doubler ce que cela va rapporter à la commune ?

M. LE MAIRE : C'était dans le Budget Primitif, effectivement c'était une prévision.

Aujourd'hui, je ne sais pas où nous en sommes avec cette TLE, nous sommes toujours dans le cadre d'une TLE.

Je ne saurais pas vous dire, en novembre 2011, où nous en sommes, mais tout dépend, effectivement, des permis de construire qui ont été déposés cette année.

C'est payable en deux fois sur trois ans, il faut trois ans de recul. Nous serons en mesure de donner le nombre de permis de construire, mais, effectivement, ça peut évoluer d'une année à une autre suivant les constructions.

Cette année, est-ce qu'il y a des maisons de la rue de Douai ? Je ne sais plus.

En devant, en front à rue ? C'est 2010 également.

Il n'y en a pas eu d'autres.

Peut-être des particuliers, il y a certainement des particuliers.

Le fait de faire un garage aussi, c'est taxé, une extension de maison.

Le Raquet est exonéré. Il faut savoir que toutes les constructions sur l'EcoQuartier du Raquet sont exonérées de TLE, donc, forcément, seront exonérées de Taxe d'Aménagement.

Ce n'est pas bon pour nous, c'est un manque à gagner.

Eh oui Roger, c'est dommage, mais ça a été signé comme ça !

Quand je dis signé..., engagé comme ça.

Nous subissons aussi, là.

La méthode de calcul de la Taxe d'Aménagement est différemment appliquée par rapport à la TLE, ce qui fait que nous passons de 3 à 4, en fait.

C'est une délibération qui est reconductible et qui peut être revue chaque année.

S'il y a des choses à ajuster l'année prochaine, nous pouvons être amenés à modifier les différents montants.

Sachez que tout ce qui est PLAI, c'est-à-dire Prêt Locatif Aidé à l'Insertion (je crois que c'est cela), c'est-à-dire les logements qui sont destinés aux plus faibles ressources, évidemment les promoteurs sont exonérés de Taxe d'Aménagement en totalité.

Si nous prenons l'exemple de Chênelet, neuf logements PLAI (c'est vrai que c'est sur l'EcoQuartier du Raquet), déjà, ils sont exonérés, mais s'ils étaient installés, ils étaient déjà exonérés.

Les PLAI, rue de Douai, il y en a deux qui sont exonérés de TLE.

La Houlette, il y a cinq PLAI, donc exonérés.

Roger ?

M. MARIE : C'est pour poser une question, du coup, car la Taxe d'Aménagement, dont nous parlons maintenant, va remplacer une quinzaine de taxes, si j'ai bien lu la délibération. A terme, ça va remplacer, à partir du 1^{er} mars 2012, une quinzaine de taxes.

Cela veut dire que les constructeurs du Raquet sont exonérés, non seulement de la Taxe d'Aménagement, mais même de cette quinzaine de taxes-là, en question ? Car il y avait dedans toutes les participations d'urbanisme. Ils n'ont pas de Taxe Locale d'Equipement, j'ai bien compris, mais les autres, ils ne les payent pas du tout ?

Au Raquet, pour construire ils ne payent aucune taxe alors qu'ici, dans le reste de Sin-le-Noble, si vous construisez un abri de jardin de 9 m², vous en payez une.

Enfin moi je m'étonne, c'est tout !

M. LE MAIRE : Oui Roger, la nouvelle Taxe d'Aménagement remplace la Taxe Locale d'Equipement, c'est celle qui est mise en place aujourd'hui, la Taxe Complémentaire de la TLE en Ile-de-France (nous ne sommes pas concernés), la Taxe Départementale pour les Financements des Conseils en Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement. Par exemple, dans le cadre du jury de concours, aujourd'hui, il y avait un représentant du CAUE et c'est le Département qui percevait cette taxe. Cette taxe va être supprimée, peut-être qu'il y aura une autre forme pour percevoir cette taxe à destination des départements. La Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles, je ne pense pas que nous soyons sur un espace naturel sensible. La Taxe Spéciale d'Equipement du Département de Savoie, nous ne sommes pas concernés. Et la participation au Programme d'Aménagement d'Ensemble « PAE » et nous n'avons pas de Programme d'Aménagement d'Ensembles sur Sin-le-Noble.

En fin de compte, la question qu'il faut se poser, effectivement, Roger, c'est la TDCAUE, mais il me semble qu'elle va complètement disparaître. Elle ne va plus exister, plus aucune collectivité ne va verser cette taxe, celle qui était à destination du Département.

M. MARIE : Donc, si je continue à bien comprendre, la commune a intérêt à avoir des constructeurs hors Raquet pour que ça lui rapporte ?

M. LE MAIRE : Il est avantageux, alors je ne dis pas qu'il ne faut pas construire au Raquet, puisque ça rapporte des Taxes Foncières et Taxes d'Habitation, mais ne rapporteront rien, en terme de Taxe d'Aménagement, à la commune, quelle que soit la construction au sein de l'EcoQuartier du Raquet. C'est un énorme avantage pour le promoteur et il y avait d'ailleurs une, TVA à 5,5 % qui va passer à 7 %, mais je ne sais pas, comme nous sommes dans une Zone Urbaine Sensible, si cette taxe de 5,5 % est concernée, je ne sais pas, je n'ai pas la réponse aujourd'hui. C'est tout neuf, mais ça en fait partie, voilà !

Il faut construire, nous avons encore du foncier sur Sin-le-Noble.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Sachez, nous sommes prêts à revenir tous les ans sur les taux.

Oui Jean-Michel ?

M. CHOTIN : Si nous passons à 3,5, je ne vois pas l'incidence, non ? Nous allons passer à 4 ?

M. LE MAIRE : Ca veut dire qu'à 3,5, nous risquons de perdre de l'argent. Et par les temps qui courent, comme nous ne sommes pas en Allemagne, où le gouvernement a annoncé des baisses d'impôts, ça n'est pas la situation en France, je préfère voter un taux de 4 % et patienter, et attendre les événements.

Josyane ?

Mme BRIDOUX : Oui, le plan de rigueur annoncé ne nous dit rien de bon sur les finances des collectivités territoriales.

Ne sachant pas encore qu'elles seront nos dotations, il faut être extrêmement prudent.

Par contre, moi j'émetts une réserve sur le tableau (nous allons le voter), mais c'est sur les abris de jardins, car nous en avons discuté en Bureau Municipal.

Dans le tableau, c'est 6 m² au lieu de 5 m².

Disons que sur les abris de jardins, j'émetts vraiment des réserves.

Pour les autres, effectivement, nous ne pouvons pas prendre des risques d'avoir des recettes en moins, malheureusement ce sont toujours les mêmes qui payent et surtout dans les plans de rigueur.

M. LE MAIRE : Je voudrais apporter une précision. Il est vrai que nous nous étions posé la question et je crois que la réponse avait été amenée par un document.

Les exonérations de plein droit sur cette Taxe d'Aménagement :

- Les constructions et aménagements destinés à être affectés à un service public ou d'utilité publique.
- Les locaux d'habitation bénéficiant d'un Prêt Locatif Aidé d'Intégration, les PLAI.
- Certaines parties des constructions agricoles.
- Les aménagements prescrits par des plans de prévention des risques. (Par exemple, Waziers, est soumis à un PPRT, avec l'usine AIR LIQUIDE)
- Reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démolit depuis moins de dix ans.
- Les constructions de moins de 5 m². Cela veut dire qu'un abri de jardin inférieur à 6 m², qui en fait 5, sera exonéré de TA.

Si nous sentons, l'année prochaine, qu'il faut revoir, car effectivement, les abris de jardin, c'est plutôt 6 m² que 5 m², nous voterons l'exonération. C'est une délibération en Conseil Municipal, bien sûr, qui est nécessaire pour exonérer, partiellement ou totalement, les constructions.

Fatima ?

Mme HADJ ABDELKADER : Les aménagements de combles ne rentrent pas en compte ?

M. LE MAIRE : Si.

En fait, si l'aménagement de combles est destiné à de l'habitation, la surface habitable devient plus importante, premièrement rentre en compte dans les impôts locaux et fait l'objet, suite à la déclaration, d'une Taxe d'Aménagement. Cela correspond à une extension, en fait.

Tout dépend de ce qui est fait.

Quand on construit une maison et que l'on n'aménage pas, car c'est prévu, et c'est déclaré comme ça aux impôts, que les combles ne sont pas aménagés, forcément, il n'y a pas d'impôt payé sur ces combles qui ne sont pas aménagés et, dès l'instant où ces combles deviennent aménagés et habitables, ils sont soumis à l'impôt.

Mme HADJ ABDELKADER : Quelle que soit la surface ?

M. LE MAIRE : Il faut revoir, je crois que c'est 1m 80.

C'est la surface, il faut que ce soit à hauteur d'homme, toutes les pertes en dessous de 1m 80 ne sont pas comptées en surface utile (merci Monsieur Havez).

Raymond Capliez ?

M. CAPLIEZ : Sur le sujet des combles, c'est pris en compte, mais à la construction, à la dépose du permis de construire, pas après.

S'il n'y a pas de modification, on ne va pas payer deux fois une taxe sur un permis de construire.

M. LE MAIRE : Bien sûr.

Oui, tout à fait.

Vous devriez, normalement, déclarer chaque extension, construction.

Sachez que les impôts ont les moyens matériels, aujourd'hui, pour observer les différences entre avant et après. Ne vous inquiétez pas là-dessus.

S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au vote pour une Taxe d'Aménagement à 4 %, reconductible chaque année, et qui peut être révisable chaque année.

Qui est pour ?

Qui est contre ? 6

Qui s'abstient ? 2

ADOPTE

II.2 – Fonds de Concours de la CAD - 2011

M. LE MAIRE : Point suivant, Philippe ?

M. REANT : Fonds de concours de la CAD pour 2011.

Cette année, il s'élève à 164 016 €, mais pour lequel nous devons déposer des dossiers différents, pour remplir les conditions d'obtention.

Alors, on nous verse 50 % à l'admission d'un dossier complet, 25 % à l'Ordre de Service et 25 % à réception des factures de réalisation.

Il vous est proposé de solliciter, auprès de la CAD, le bénéfice de ce fonds de concours, pour un ensemble de projets repris dans la fiche jointe (que nous allons voir après) et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de ce fonds de concours communautaire 2011, ainsi que tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

Nous voyons le détail :

- L'achat d'un broyeur de végétaux, nous aurons 10 000 €.
- Le remplacement de deux portes Espace Aragon : 10 000 € sur 20 000 € (nous avons la moitié).
- Réfection de la chaussée rue du Bivouac, 13 500 €.
- Création d'un terrain d'entraînement au Stade Bassement : 7 500 €.
- Achat d'un tracteur pour l'entretien des terrains de football : 15 000 €.
- Eglise Saint-Martin, création d'un accès PMR : 10 000 €.
- Achat d'une lame de déneigement et d'une saleuse (ce qui nous avait bien manqué l'hiver dernier) : 10 000 €.
- Création d'un Jardin du Souvenir au cimetière du centre (cela a été fait d'ailleurs) : 516 €.
- Changement de menuiserie au restaurant scolaire de la Nichée : 12 500 €.
- Achat d'un bâtiment modulaire pour l'école de la Sucrierie : 75 000 €.

Cela fait un total de 164 016 €.

M. LE MAIRE : Merci Philippe.

Le montant de ces fonds de concours : 164 016 € pour 2011.

Et cela représente la totalité des fonds de concours disponibles pour la ville de Sin-le-Noble, en totalité.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Masclot, Monsieur Chotin et Christian ?

M. CHOTIN : Qu'est-ce que le bâtiment modulaire à la Sucrierie, à quoi cela va servir ? Est-ce que ça va remplacer l'école ?

M. LE MAIRE : C'est un genre Portakabin.

M. CHOTIN : 150 000 €.

Quelle est la raison ? Il manque des classes ?

M. LE MAIRE : Ecole de la Sucrierie, achat d'un bâtiment modulaire.

C'est nécessaire pour l'activité Pause Méridienne.

Aujourd'hui, la Pause Méridienne s'effectue sur l'ancien bâtiment, enfin l'ancien bâtiment..., je ne sais pas si vous avez souvenir, mais il y a un bureau de vote qui se déroule là. Ce bâtiment devient de plus en plus vétuste, il est dangereux, puisque les plafonds sont des anciens plafonds avec une base de lamelles en bois croisés avec du plâtre, et ça tombe. Aujourd'hui, nous avons interdit l'accès à certaines salles et, pour éviter toute activité à l'intérieur de ce bâtiment, nous allons mettre en place un équipement modulaire, genre Portakabin, pour assurer cette activité.

Cet élément sera placé devant le bâtiment.

M. CHOTIN : Il va servir que pour cela ?

M. LE MAIRE : Oui.

Peut-être qu'il servira aussi pour les classes.

Enfin, c'est pour les classes.

Ca sert à la Pause Méridienne, mais à d'autres activités, Cécile ?

Mme DEMARECAUX : C'est normalement un espace modulaire qui servira d'espace d'évolution.

C'est un espace d'évolution, plus la Pause Méridienne intérieure et arts plastiques.

Ce sont toutes les activités qui étaient menées dans l'ancien bâtiment.

Il faut savoir que l'ancien bâtiment, ce n'est vraiment pas chouette. C'est la solution que nous avons trouvée. Le positionnement a été trouvé plus ou moins proche de l'ancien bâtiment et pratiquement accolé à l'Usine Daussy.

M. LE MAIRE : Car ça nécessite une évacuation des eaux usées.

Christian ?

M. HIOLLE : Au sujet du terrain d'entraînement au Stade Bassement, je voudrais savoir comment a été étudié ce terrain. Il ne sera jamais opérationnel, il n'est pas pratique, il est surélevé, toute la partie du terrain n'est pas utilisée.

Qu'est-ce qui va se passer ? C'est que les gamins, quand ils vont s'entraîner, les ballons vont retomber un peu dans un revers, il faudra toujours aller les chercher dans le revers, temps perdu.

Je ne vois pas pourquoi il a été fait en plein milieu comme ça, au lieu d'utiliser toute la surface.

M. LE MAIRE : Je peux répondre, Christian.

Ce terrain d'entraînement a été demandé par le club de foot, l'AS Sin, "As Sin Foot".

Il a été demandé par eux, nous avons travaillé ensemble, c'est-à-dire les différents services et, y compris le service des sports et des membres de l'Association du foot. En accord, avec eux, nous avons décidé que ce terrain faisait telle dimension, qu'il était placé, etc., comme ça.

Ce qui n'a pas été vu et pris en compte, c'est le fait que ce terrain se trouve sur une butte. Il faut que tu saches que cela a été fait en toute concertation et que la décision est collective.

Personne n'a imaginé, effectivement, les inconvénients et les conséquences de faire un terrain d'entraînement sur cette butte-là.

Il ne faut en vouloir à personne, c'est tout, c'est comme ça.

Evidemment, le constat que tu cites, nous l'avons bien entendu, et il va y avoir des modifications d'apportées sur le terrain, mais notamment pour atténuer, mettre en place des pare-ballons, etc.

Tout cela a été vu, à la fois avec les différents services : techniques, des sports, bien évidemment en étroite relation avec le club de foot.

Nous avons voulu bien faire ensemble, et puis nous nous sommes rendu compte qu'à l'usage, ce n'était pas terrible.

Les solutions seront mises en place.

Madame Lalart ?

Mme LALART : Une précision, Monsieur le Maire, est-ce que vous pourriez nous dire le montant du fonds de concours de l'année dernière, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE : Je crois que c'était tout à fait la même somme, nous avons exactement la même somme : 164 000 €.

Mme BRIDOUX : Ca a été gelé, d'ailleurs.

M. LE MAIRE : Oui, exact, ça a été gelé.

Mme BRIDOUX : En fait, de la Dotation de la Solidarité Communautaire est déduite l'annuité de l'emprunt pour le Raquet, mais les Dotations de Solidarité Communautaire ont été gelées.

Nous avons la même chose, moins l'annuité, mais nous avons déjà moins l'annuité l'année dernière.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

II.3 – Dotation de Développement Urbain (DDU 2011) Groupe Scolaire du Raquet – recalage du plan de financement

M. LE MAIRE : Troisième point, Philippe ?

M. REANT : Dotation de Développement Urbain, DDU 2011, concernant le Groupe Scolaire du Raquet, c'est un recalage du plan de financement.

Monsieur le Préfet délégué à l'égalité des chances, nous a fait savoir, le 07 octobre dernier, que l'Etat attribuait une DDU de 465 000 € au projet du Groupe Scolaire des Epis, à reconstruire sur la zone du Raquet.

Afin de compléter le dossier, il vous est proposé de délibérer à nouveau sur cette question :

- En adoptant le projet soumis à la subvention, sachant que le jury s'est réuni ce jour, pour choisir le meilleur projet de l'architecte qui étudiera et réalisera le projet.

- En recalant le plan de financement prévisionnel suivant, dont les éléments proviennent de l'étude de programmation.

En dépenses : publication, frais d'études, maîtrise, travaux, espaces extérieurs : 9 301 873 € HT.

Et, en recettes, la DDU apparaît pour 465 000 €, la région 2 744 644 € et la ville 6 092 229 €, pour un total de 9 301 873 €.

- Confirmant l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention DDU, pour un montant attribué de 465 000 €.

M. LE MAIRE : Merci Philippe.

Là, lors de différentes conférences et manifestations, le Sous-préfet a fait part du montant de la dotation de cette DDU : 465 000 €, à destination du Groupe Scolaire, et Monsieur le Sous-préfet a bien acté que cette demande concernait un groupe scolaire de 18 classes. C'est une des réponses, Madame Masplet, en partie, sur la question orale que vous posez.

Nous avons 465 000 € d'assurés, à travers cette DDU, sur le Groupe Scolaire.

Le Groupe Scolaire ; sachez qu'aujourd'hui, le jury de concours, nous avons délibéré sur le choix du candidat sur ce Groupe Scolaire. Le 30 août dernier, nous avons dû sélectionner trois candidats sur les cinquante-six candidatures déposées, et l'objet de la réunion du jury de concours, aujourd'hui, c'était de retenir l'un des trois.

Le candidat retenu présentait une offre à 8 454 890 € HT. C'est une estimation, puisqu'aujourd'hui il s'agissait de retenir le candidat. Tout le travail d'appel d'offres reste à faire, bien sûr, ce qui représente quand même ce montant de 8 500 000 €, un écart de plus 5 % par rapport à l'estimation que nous avons faite. Le montant était de 8 000 000 €.

L'architecte, le Cabinet d'Architectes retenu est ZIGZAG.

Et vous verrez, j'afficherai les planches tout à l'heure, en fin de Conseil Municipal, elles sont là. Effectivement, je pourrais vous commenter ce projet.

Je rappelle, 8 500 000 € HT de travaux pour ce Groupe Scolaire de 18 classes, 10 classes primaires, 8 classes maternelles.

Est-ce que vous avez des questions sur ces DDU ?

L'Etat nous accompagne dans ce Groupe Scolaire, il faut le dire.

Parfois il ne nous accompagne pas, parfois il nous accompagne.

M. MARIE : Il accompagne, il ne court même pas derrière, il rampe derrière.

Il accompagne à 465 000 €, alors que la commune va mettre 6 M€, et encore 6 M€ hors taxes, donc ce sera plus.

Ca va être beau à ce prix-là !

M. LE MAIRE : Je crois que la ville mérite un beau Groupe Scolaire.

M. MARIE : Oui, mais ça devrait être à l'Etat de financer ces choses-là, il s'agit d'éducation.

M. LE MAIRE : Effectivement, nous sommes contraints, d'où cette recherche permanente de subventions et de financements.

Et cela demande beaucoup d'énergie.

Mme MASPLET : Juste une remarque.

Quand on nous présente ce type de tableau, ce qui aurait pu être intéressant, c'était de nous mettre l'ancien plan, ce qui nous aurait permis de mieux voir comment cela varie par rapport à ce qui était prévu avant.

M. LE MAIRE : Celui de 2006 ou 2010 ?

Le plan de financement qui a été signé en 2010, qui est issu des estimations de 2006, c'était 5,5 M€, et le financement Région ne bouge pas pour l'instant.

Compte tenu de ces contraintes, une des hypothèses de travail, c'est de ne pas réaliser l'opération d'extension et de réhabilitation de la salle des sports Jean-Jacques Rousseau, et ce n'était pas non plus dans l'hypothèse de reconstruire le Centre Social et d'utiliser Matisse pour accueillir le Centre Social.

Les choses se bousculent suite à l'incendie, vous vous en rendez bien compte.

Là, nous sommes dans l'expectative, nous attendons.

Aujourd'hui, effectivement, le fait de ne pas réaliser le Centre Social et de ne pas assurer l'extension et la réhabilitation de Jean-Jacques Rousseau, ça peut nous permettre de transférer les subventions de ces deux équipements vers le Groupe Scolaire, pour limiter l'enveloppe de la ville, mais aujourd'hui rien n'est sûr.

Aujourd'hui, nous sommes au stade des discussions avec l'Etat et la Région.

Et là, ça répond, Madame Masclét, en totalité avec votre question orale.

Nous sommes toujours en train d'y travailler.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité, merci

ADOpte A L'UNANIMITE

II.4 – Décision Modificative n°2

M. LE MAIRE : La DM, Philippe ?

M. REANT : Il vous est proposé le projet de Décision Modificative n°2 du budget 2011 de la ville, ci-dessous.

En investissement, en dépenses (je simplifie) : 3 780 € et en recettes : 3 780 €.

En section de fonctionnement, on prend sur les dépenses imprévues : - 10 000 € et pour des fournitures de petit équipement : 10 000 €, soit 0.

Au dos, vous avez le détail de ces opérations.

M. LE MAIRE : Nous trouvons ces fameux 30 000 € que je vous ai indiqués tout à l'heure dans la liste, en section d'investissement.

Madame Masclét ?

Mme MASCLÉT : Question par rapport aux 30 000 €. Qu'allez-vous faire exactement avec 30 000 € ? 30 000 €, ça me paraît peu.

M. LE MAIRE : Ah oui, c'est peu.

Si nous devons refaire toute la route, je crois que c'était plus de 100 000 €..., 150 000 €. Sur toute la longueur, ce n'était pas envisageable, bien sûr, je rappelle que c'est une route communale, plein pot pour la ville, en très mauvais état, et ce n'est pas d'aujourd'hui, ni d'hier.

Nous allons assurer une réfection sur les parties les plus endommagées.

Cela ne consiste pas forcément à reboucher les trous, mais à découper des parties et à remettre un macadam, sur plusieurs sections. Il y aura du rebouchage de trous, il y aura également des réfections autour de certaines bouches d'égout. Voilà en quoi vont consister ces réparations, mais je peux vous assurer qu'avec 30 000 €, nous ne refaisons pas en totalité, cela représente 800 m. Il y a 800 m quand nous partons de derrière AUCHAN, pour aboutir aux Salamandres, ça fait quand même une belle circonférence.

Nous réparons partiellement, d'ailleurs, comme l'a fait le Syndicat des Transports.

Ce qu'il ne faut pas oublier, ce que j'ometts de dire, c'est que nous ne pouvons pas, aujourd'hui, envisager de travaux pérennes pour une bonne raison, c'est que ce quartier bénéficie d'une rénovation urbaine, avec de nouvelles voiries, mais également avec le

tracé de la ligne 2 du tram, donc nous limitons nos investissements, mais nous faisons en sorte que ce soit correct.

Madame Lalart ?

Mme LALART : Une petite question sur les urnes. 3 373 €, cela correspond à une urne, plusieurs, au niveau des élections ?

M. LE MAIRE : Il y en a plusieurs, je vous rassure.

Mme LALART : Sinon, c'est en or massif.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas s'il y aura un compteur.

C'est récurrent, car, effectivement, il y a des urnes, aujourd'hui, qui sont abîmées et comme nous allons aborder l'année 2012 avec quatre tours, deux fois deux, il y a quelques urnes qu'il faut changer.

3 373 €, effectivement, je ne sais pas combien..., il y en a une douzaine, je crois.

Mme BRIDOUX : Il manque un « s » à urne.

M. LE MAIRE : Oui.

Mme LALART : Est-ce qu'elles ont déjà été achetées ?

M. LE MAIRE : Je ne sais pas si le bon de commande est lancé.

Si, j'ai la confirmation que cela a été lancé.

Je peux vous assurer que ce ne sont pas des urnes en or, même pas en argent.

Chaque ville doit se munir, en fin de compte, de deux fois une urne, car il nous arrive, notamment dans le cadre de cantonales, d'avoir deux bureaux de vote ; cantonales, municipales, donc il faut deux urnes.

Là, nous renouvelons une partie du parc.

Je ne sais pas si j'ai eu l'occasion de le signaler, je ne sais plus. Sachez que les bureaux de votes des Epis sont remaniés, puisque jusqu'à présent il y avait un bureau de vote collectif et un bureau de vote maisons individuelles.

A partir du 22 avril 2012, du premier tour des présidentielles, il y aura bien sûr deux bureaux de vote, mais c'est un découpage géographique. Il n'y aura plus de distinction collective et individuelle. Cela a été décidé lors de la refonte des cartes électorales en début d'année. Là aussi, nous avons le sentiment qu'à travers ces bureaux de vote, on créait aussi une différence. Nous y remédions, par ce qui peut paraître anodin, mais qui me semble important aux yeux des habitants des Epis.

Madame Lalart ?

Mme LALART : Une petite question.

Concernant les défibrillateurs, vous en achetez un ? Où sera-t-il mis ? Et je voulais également savoir, où étaient passés les autres ? Puisque certains défibrillateurs avaient été achetés sous notre mandature. Par exemple, il y en avait un sous le porche de la Mairie. Comme je ne les retrouve plus, pourriez-vous nous dire où ils sont passés ?

M. LE MAIRE : Dans la nature.

Parfois nous les retrouvons sur un toit, dans la nature.

Parfois nous ne les retrouvons pas, cela nécessitait, à chaque fois, évidemment, de racheter un défibrillateur, et cela coûte cher, vous voyez le prix.

Finalement, nous avons décidé de ne plus les mettre à l'extérieur, ça ne sert à rien. Une fois, deux fois, trois fois, quatre fois..., nous arrêtons.

Par contre, un défibrillateur en Mairie et un défibrillateur dans le hall de la salle des fêtes. La mairie ouvre de 8 h à 17 h, c'est dans la journée et les employés sont là, nous sommes en mesure d'intervenir.

Et la salle des fêtes, dans le cadre des spectacles qui sont assez fréquents à la salle des fêtes.

C'est l'option que nous avons prise, pour assurer le maintien de ces défibrillateurs. D'ailleurs, il me semble qu'ils sont subventionnés, je ne sais pas s'ils le sont encore, à 50 %.

Mme LALART : Si j'ai bon souvenir, les sénateurs donnaient effectivement une subvention.

M. LE MAIRE : 50 %.

Je ne sais plus si cela tient encore, ça.

Nous allons le voir, je ne sais plus, ce serait bien.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour cette DM ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité, merci.

Merci, Philippe.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII – Travaux de voirie, Urbanisme, Bâtiments

VII.1 – Cession d'une parcelle communale rue Longue

M. LE MAIRE : En l'absence de Daniel Cordonnier, adjoint aux travaux et à l'urbanisme, je vais m'en charger.

La première concerne la cession d'une parcelle communale rue Longue, c'est au bout de la rue Longue, sur la droite.

C'est une parcelle de 60 m² et qui est à destination de Monsieur Grégory Dupriez, qui demeure au 1040, rue Longue.

Il souhaite agrandir sa propriété, c'est une parcelle qui appartient à la ville, dont on ne sait que faire et dont nous ne pouvons rien faire.

Autant faire plaisir et se débarrasser d'une parcelle de 60 m² de notre patrimoine foncier. Jean-Michel ?

M. CHOTIN : Elle faisait bien 79 m², les 19 m² sont ?

Il y a 19 m² qui se baladent.

M. LE MAIRE : En fait, il ya une partie qui reste vide, puisque c'est le trottoir, autant que cela reste dans notre giron. Ca touche la bordure, ça touche le trottoir.

Ca ne peut être que public, ça doit rester public.

69 m² : 500 €, prix des Domaines.

Est-ce que vous avez des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII.2 – Maîtrise d'œuvre VRD dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine des Epis

M. LE MAIRE : Deuxième point sur une maîtrise d'œuvre, un marché qui concerne la maîtrise d'œuvre des Voiries et Réseaux Divers dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine des Epis.

Il vous est proposé de passer un contrat avec l'une des sociétés qui a été retenue par la Commission d'appel d'offres, à savoir le BERIM.

C'est une mission de maîtrise d'œuvre que nous payons au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Est-ce que vous avez des questions ?

Madame Lalart ?

Mme LALART : Juste une petite question. N'y a-t-il pas de spécialistes en voirie au service technique, dont nous pourrions utiliser les compétences ?

M. LE MAIRE : Nous avons Anne-Sophie Vahé, mais elle est seule, elle assure la Direction des services techniques, et vu l'ampleur et l'importance de ses chantiers de rénovation urbaine, avec ses voiries, il est préférable de passer par un cabinet, puisque cela demande du temps et un suivi.

Et, effectivement, par un cabinet qui est aussi pointu et aussi performant que le BERIM.

Je rappelle que le BERIM, c'est le cabinet qui nous a permis de faire le choix sur la Délégation de Service Public concernant le réseau de chauffage urbain et qui nous a fait un excellent travail.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII.3 – Cession d'une maison d'habitation – 66, impasse Malakoff

M. LE MAIRE : Cession d'une maison d'habitation, impasse Malakoff.

Pour vous situer, de mémoire, à partir de la rue Lemette, vous voyez la sortie de la rue de la piscine, vous tournez à gauche et puis sur la droite, vous avez une impasse et, au bout de cette impasse, vous avez une maison qui est inhabitée et qui appartient à la commune.

C'est une maison qui est d'une très faible superficie, 47 m². Là aussi, nous ne savons que faire de ce bâtiment et je vous propose de le mettre en vente au prix de 2 250 €, prix des Domaines.

Et bien sûr, avec la phrase, c'est la condition, « le futur acquéreur devra proposer des garanties quant à la qualité du projet de rénovation soumis à l'avis du Bureau Municipal. »

2 250 €, 45 m², tout au bout de l'impasse Malakoff, et on y accède par la rue Lemette.

Est-ce que vous avez des questions sur cette vente ?

Je vous propose de voter.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité, merci.

Vous voyez, c'est celle que vous avez en face de vous. Si vous vous rendez sur cette impasse Malakoff, il y a des habitants à droite et à gauche et au bout de cette impasse...

Evidemment, c'est ce que nous pouvons appeler « une courée », simplement.

Cette courée est communale.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII.4 – Bail à réhabilitation – 336, avenue du Maréchal Leclerc

M. LE MAIRE : Je vais demander à Josyane Bridoux, Adjointe au logement, de prendre en charge ce bail à réhabilitation, cette délibération.

Mme BRIDOUX : En juin 2010, nous avons déjà évoqué ce principe d'un bail à réhabilitation, pour l'habitation avenue du Maréchal Leclerc. Réhabilitation qui avait servi, au premier étage, à un logement d'urgence et, en bas, pendant un moment, à abriter le Secours Populaire.

Ce bâtiment a connu des désordres au niveau du sol, tant et si bien qu'à une certaine époque, il y a eu des étais qui ont été mis à la cave et, ce bâtiment, au départ, nous évoquions sa destruction. Or, je vous l'avais expliqué, en juin 2010, le PACT pouvait, puisqu'effectivement il travaille avec des équipes d'insertion ; le prix des travaux n'est pas le même que lorsque vous passez par des entreprises, il pouvait réhabiliter ce bâtiment en trois appartements.

A l'époque, nous voulions garder le logement d'urgence pour l'un des appariements. Seulement, cela posait pas mal de problème, puisque le PACT recherche bien évidemment des subventions, le logement d'urgence ne fait pas partie des mêmes subventions que les PLAI. Il y aurait eu deux PLAI et un logement d'urgence. C'était déjà compliqué au niveau du dossier.

Deuxièmement, s'il est affiché logement d'urgence, nous devons obtenir des financements d'Etat, du Département, etc. Nous devons accueillir en urgence toutes les familles qui peuvent prétendre à un logement d'urgence, mais aussi bien des familles de Dunkerque, où de Somain, où d'Aniche où de je ne sais d'où. J'ai proposé, à un moment donné, et je vous en avais parlé juste pour information, que nous choisissions un autre logement pour en faire un logement d'urgence, mais ville, dont nous aurions la maîtrise, même si d'ailleurs nous pouvons en confier la gestion au PACT. Car ce n'est pas vraiment dans nos compétences de gérer ces choses-là, puisque je rappelle, quand même, que la famille qui était logée en logement d'urgence dans les années 2000 est restée cinq ans dans le même logement, et que nous avons eu bien du mal à lui proposer un autre logement, puisqu'il faut savoir que, dans un logement d'urgence, on ne paye pas de loyer. Forcément, cela a été extrêmement difficile et nous avons mis une année complète à pouvoir solutionner ce problème. Bien, cela, c'était une parenthèse, vous aviez vu la parenthèse ? Donc, je la referme.

Ce qui vous est proposé, aujourd'hui, c'est d'acter le fait qu'il n'y a plus de logement d'urgence dans ce bâtiment, qu'il y aura trois PLAI. Je rappelle, ce sont des logements pour les personnes les plus en difficultés, la gestion en revient au PACT. Bien évidemment, le PACT travaille en partenariat avec nous, il n'est pas question que l'on nous mette toute la misère de l'arrondissement, nous en avons déjà assez nous-mêmes.

Un bail à réhabilitation a plusieurs avantages : nous restons propriétaires, par contre nous perdons les taxes, puisqu'ils sont exonérés de Taxe Foncière et de Taxe d'Habitation, puisque ça va, ça vient. Normalement, il y a un turnover. Nous restons propriétaires. A l'heure d'aujourd'hui, je sais que le PACT a obtenu des crédits ANAH « Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat », mais, pour l'instant, le bouclage bancaire n'est pas terminé et la durée du bail dépend de la durée des prêts.

A l'heure d'aujourd'hui, je ne peux pas vous affirmer si ce sera vingt-huit ans ou vingt-cinq ans, mais c'est une durée longue, étant donné quand même la somme des travaux assez importante qu'il y a à faire.

Pour qu'ils commencent à faire les travaux et même qu'ils obtiennent les prêts, et même qu'ils obtiennent les subventions, il faut que Monsieur le Maire signe le bail à réhabilitation, puisque le PACT n'a pas autorité à travailler sur un bâtiment qui ne lui appartient pas.

Nous ne pouvons pas vous donner toutes les informations complètes aujourd'hui, mais nous vous les donnerons au fur et à mesure de leur arrivée.

Monsieur le Maire va signer le bail à réhabilitation et ensuite, nous aurons, quand ils auront bouclé le financement complet, nous saurons exactement la durée, les conditions, en sachant que le principe est toujours le même, c'est-à-dire : nous restons propriétaires, les travaux sont faits, les personnes ont un loyer, puisque là c'est un PLAI, très très faible.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Quand même, nous sauvons un bâtiment, puisque nous avons entendu parler de démolition éventuelle. Nous sauvons un bâtiment et nous offrons la possibilité d'avoir trois appartements. L'architecte qui a travaillé dessus prévoit des choses assez sympas, puisqu'elle utilise la petite cour qui est derrière, le rez-de-chaussée est donc très sympa et il y a des appartements à l'étage.

J'ai des plans, une surface habitable de 210 m², qui serait divisée en trois appartements. Ce sont des petits appartements. Il est vrai qu'un logement d'urgence, nous pouvons avoir une famille avec enfants à loger, mais nous n'allons pas les installer, c'est vraiment en attendant de trouver une habitation qui est bien à leur taille, en quelque sorte. C'est, par exemple, quelqu'un qui vient de subir un incendie, c'est quelqu'un qui vient de subir un dégât des eaux très important, ou des choses comme ça.

J'espère qu'avec la cellule de veille anti expulsion, nous n'aurons plus d'expulsions sur Sin-le-Noble et que, donc, ce ne sera pas forcément une famille expulsée.

Est-ce que vous avez des questions ?

M. LE MAIRE : Jean-François ?

M. VAN NIEUWENHUYSE : Simple petite précision. Qui dit PLAI, dit également suivi social personnalisé, c'est également le PACT qui s'en occupera ?

Mme BRIDOUX : Oui.

Effectivement, le choix du PACT nous paraît important, car il y a le suivi social et disons que nous travaillons très très bien avec eux, déjà sur le logement insalubre, où là il n'y a pas forcément de suivi social. Ils vont travailler aussi à PARTENORD, ils ont obtenu, avec le bureau d'études, l'architecte, etc., qui va s'occuper de la résidentialisation et de la démolition-reconstruction des quatre entrées, 61-62-63-64 des Salamandres, eh bien, c'est eux aussi qui vont travailler sur le suivi social. Et pour avoir eu ce marché, je pense qu'il y a trois embauches.

M. LE MAIRE : Jean Michel ?

M. CHOTIN : Pour mon information, dans le cadre de ces maisons d'urgence, à l'heure d'aujourd'hui, nous en avons qui sont occupées ? Nous en avons à charge ?

M. LE MAIRE : Non, nous n'en avons pas du tout, aucun aujourd'hui.

C'est pour cette raison, c'est une opportunité.

Comme le disait Madame Bridoux, il y a un bâtiment qui était plutôt voué à la destruction, reconverti en trois logements PLAI.

Mme BRIDOUX : Nous sommes en train de réfléchir sur un logement que nous avons récupéré, qui appartient à la ville, qui pourrait être logement d'urgence, rue Louis Dannay, mais il y a beaucoup de travaux. Il faut que nous remettions en état, dans cette maison. Rendez-vous pour le budget 2012 et la mise au budget des sous qui permettront de faire les travaux.

M. LE MAIRE : Il me semble qu'ils ont déjà commencé à rénover cet immeuble, rue Louis Dannay

Là aussi, je crois que nous sommes dans l'obligation d'avoir un logement d'urgence, la loi nous oblige.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Je vous propose de passer au vote, et ensuite Madame Bridoux nous fera un point sur le relogement à NOREVIE.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mme BRIDOUX : Vous savez que les quatre immeubles de la Résidence Jules Ferry vont être démolis, pour faire place à la construction de maisons individuelles type 3, 4 et 5 à la Montée. Notamment, sur l'emplacement des trois premiers immeubles, il y aura dix-sept maisons.

Le bâtiment 100, les personnes sont entièrement relogées.

Le bâtiment 200, les personnes sont entièrement relogées.

Il restait une famille à qui nous avons dû faire, je crois, huit propositions, mais ça y est, c'est arrangé.

Le bâtiment 300, c'est le bâtiment dans lequel il y a eu l'incendie, qui là aussi aurait pu être grave. Heureusement que la personne qui était tout en haut a vu très vite la fumée et a prévenu les pompiers, c'était également criminel. Malheureusement, je ne sais pas s'il y a eu une enquête approfondie. Ils ont mis le feu à un matelas qui était au rez-de-chaussée, sans doute dans le local poubelle. A l'époque de l'incendie, il restait cinq familles, à l'heure d'aujourd'hui, tout le monde est relogé.

Les trois premiers bâtiments sont vides, les travaux de démolition vont commencer en janvier, car sur le troisième bâtiment, il y a lieu de faire le diagnostic amiante.

Dans le quatrième bâtiment, il reste sept familles à reloger, mais là, nous avons un peu plus de temps, puisque pour les dix-sept premières maisons, le quatrième bâtiment n'impacte pas la reconstruction, puisqu'ils utilisent toute la partie arrière.

M. LE MAIRE : Cela avance bien.

Mme BRIDOUX : Neuf mois pour les trois premiers immeubles.

M. LE MAIRE : 3 x 16.

Mme BRIDOUX : 3 x 16 et pour comparaison, deux ans pour vingt-cinq relogements à Auby, dans le cadre de l'ANRU.

M. LE MAIRE : Oui, les services fonctionnent bien.

VIII – Affaires Scolaires

VIII.1 – Spectacle de Noël offert aux élèves des écoles primaires

M. LE MAIRE : Nous passons au point suivant, Cécile, pour le point VIII.1, concernant le spectacle de Noël ?

Mme DEMARECAUX : Comme chaque année, il est proposé, aux primaires, un spectacle de fin d'année.

Le spectacle est proposé par la Compagnie Hiboudchou et le spectacle s'intitule « La Fontaine des Murmures. »

Il est proposé sur deux représentations, le vendredi 16 décembre 2011, à la salle Henri Martel. Le coût de ce contrat s'élève à 1 050,15 € TTC et les éléments techniques, son et lumière, la restauration, les frais de déplacement et les taxes parafiscales sont à la charge de la ville.

Il vous est proposé la programmation de ce spectacle et d'autoriser Monsieur le Maire à signaler le contrat devant intervenir.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget communal, article 6232.
Pour une petite information, c'est le volet n°3, pour les personnes qui connaissent. Nous avons eu « Le secret des Méridés », « L'arbre Secret » et c'est le troisième volet, intitulé « La fontaine des murmures. »

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce spectacle de Noël pour les élèves des écoles primaires ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIII.2 – Convention TIMP@SS entre le GRETA du Douaisis et le Cyber Centre Citoyen

M. LE MAIRE : Le deuxième point concerne le TIMP@SS.

Véronique ?

Mme LEGRAND : Comme chaque année, renouvellement de la convention TIMP@SS, entre le GRETA du Douaisis et le Cyber Centre.

Chaque année, nous avons un partenariat avec le GRETA, pour former douze personnes au fonctionnement de l'informatique et ça représente 1 008 € maximum d'aide financière.

Cette action se déroule au Cyber Centre.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions pour cette reconduction de la convention TIMP@SS ? Aucune.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

IX – Vie Associative – Démocratie locale

IX.1 – Subvention exceptionnelle à la protection civile

M. LE MAIRE : Ensuite, nous abordons le domaine de la vie associative.

Guillaume ?

M. KRZYKALA : Subvention exceptionnelle à la Protection Civile.

La ville fait régulièrement appel à la Protection Civile, pour assurer la protection et les secours éventuels du public, lors des grosses manifestations : ducasse, concerts, cross, FSGT, etc.

Lors d'une récente rencontre, il a été question de mettre en place un partenariat plus durable entre la ville et la Protection Civile.

La Protection Civile consentirait des conditions spéciales à la ville et celle-ci obtiendrait les moyens nécessaires, en secouristes, infirmiers, ambulances, lors des manifestations, et des aides en formation aux premiers secours ou à l'utilisation de défibrillateurs (dont nous parlions tout à l'heure).

Dans l'attente de bâtir un tel partenariat, il vous est proposé de soutenir leurs actions, par une subvention exceptionnelle de 250 €.

La dépense en résultant sera affectée à l'article 6748.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions et des remarques sur cette subvention exceptionnelle à la Protection Civile ? Jean-Michel ?

M. CHOTIN : Ils viendraient chez nous lors des manifestations ?

M. LE MAIRE : Ils pourraient intervenir chez nous dans le cadre d'une manifestation sportive, culturelle, qui pourrait être gratuite, mais qui pourrait être partiellement payante, mais à des tarifs préférentiels, le fait de les subventionner.

Et sachez, évidemment, que la Protection Civile est pratiquement obligatoire dans certaines manifestations.

Je crois qu'ils sont à Dechy, non, c'est cela ?

Ils sont basés à Dechy, c'est bien.

M. KRZYKALA : Pour plus de précisions, Monsieur le Maire, le Président de l'antenne de Dechy, c'est Monsieur Ducatillon Donatien qui habite à Dechy, 11, Cité du Ry.

M. LE MAIRE : Merci Guillaume.

Est-ce que vous avez d'autres questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

X – Personnel communal

XI.1 – Création d'un poste de rédacteur-chef à temps complet, suite à sa réussite à l'examen professionnel, à compter du 1^{er} décembre 2011

M. LE MAIRE : La première délibération consiste à créer un poste de rédacteur-chef à temps complet, suite à la réussite d'un examen professionnel d'une personne de la ville.

Ce serait effectif à partir du 1^{er} décembre 2011.

Est-ce que vous avez des questions ou des remarques sur cette création de poste de rédacteur-chef ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

A l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI.2 – Création d'un poste contractuel d'éducateur de jeunes enfants à temps complet, à compter du 16 novembre 2011 ?

M. LE MAIRE : Deuxième point. Cela concerne la création d'un poste contractuel d'éducateur de jeunes enfants à temps complet, et ce à compter du 16 novembre.

Suite au départ d'une personne de la ville, notamment qui était affectée au Centre Multi Accueil Françoise Dolto, cette personne a été mutée dans une autre commune, je crois également dans une crèche.

Evidemment, nous étions tenus de la remplacer.

Et nous vous proposons de la remplacer par un nouveau, c'est un homme, et c'est quelqu'un qui habite les Epis, ceci dit en passant.

Il habite les Epis, il est Sinois, c'est tant mieux. En plus, il avait un excellent profil et une bonne expérience. Cela va être le premier homme au centre Multi Accueil Française Dolto. Evidemment, je ne tiens pas compte du cuisinier qui est déjà en place.

Est-ce que vous avez des questions ?

Il vous est proposé de créer un poste d'éducateur de jeunes enfants contractuel à temps complet, à compter du 16 novembre, pour une durée de trois ans renouvelable.

Cette personne n'est pas issue de la Fonction Publique Territoriale, peut-être, cette personne, le deviendra-t-elle, mais en tous les cas, ça ne peut se faire qu'à l'issue de concours.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI.3 – Création de deux postes à temps non complet, d'assistants spécialisés d'enseignement artistique à l'école de musique : après réussite au concours à compter du 1^{er} décembre 2011

M. LE MAIRE : Création de deux postes à temps non complet d'assistants spécialisés d'enseignement artistique, et vous avez bien compris que cela concernait l'école de musique, après la réussite du concours et à partir du 1^{er} décembre 2011.

L'un, c'est 10 h hebdomadaires et le second 17 h 30 : clarinette et formation musicale.

Pas de question ?

Pas de remarque ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI.4 – Convention d'adhésion avec l'association IDEES (Initiative du Douaisis pour les Employeurs et l'Emploi Solidaire)

M. LE MAIRE : Dans le cadre des chantiers d'insertion, il s'agit de renouveler (car je crois que nous les avons faits il y a un an) une convention d'adhésion, avec l'association IDEES (Initiative du Douaisis pour les Employeurs et l'Emploi Solidaire).

En fait, ils assurent le suivi social des personnes qui sont chez nous en chantier d'insertion.

C'est 92 € par an et personne.

Est-ce que vous avez des questions ?

Josyane ?

Mme BRIDOUX : Je connais l'association IDEES et leur travail, ce n'est pas du tout cela qui est mis en cause, mais nous n'avons pas une personne, à la ville, qui s'occupe aussi du suivi des chantiers ? Et donc, quel est le lien entre cette personne et l'association IDEES, qui fait la même chose ?

M. LE MAIRE : La personne qui s'occupe de la ville s'occupe effectivement des dossiers d'admission, de saisies administratives, de déclarations des dossiers, mais cela ne va pas plus loin.

S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au vote.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI.5 – Augmentation du nombre d'heures de deux enseignants à l'école de musique – disciplines cor et trompette, à compter du 1er décembre 2011

M. LE MAIRE : Là, il s'agit de l'Ecole de Musique et cela concerne une augmentation du nombre d'heures de deux enseignants, suite à une augmentation d'élèves dans la discipline cor et trompette.

Il vous est proposé de passer de 5 h à 5 h 30 pour l'un, et de passer de 6 h à 7 h pour le second. Et ceci sera effectif à partir du 1^{er} décembre 2011.

Je n'ai plus, en tête, les effectifs.

Classe de trompette, année scolaire 2010-2011 : 12 élèves. Année scolaire 2011-2012 : 15 élèves.

Classe de cor, nous passons de 7 à 8, d'où la demi-heure, car c'est une demi-heure, par élève, pour le cor.

Pas d'autre question ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Vote à l'unanimité, merci.

Merci pour l'école de musique et les élèves.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI.6 – Augmentation du nombre d'heures de l'assistant d'enseignement artistique – discipline théâtre, à compter du 1er décembre 2011.

M. LE MAIRE : Augmentation du nombre d'heures de l'assistant d'enseignement artistique, la personne qui est concernée par le théâtre.

Là aussi, nous sommes confrontés à une bonne augmentation du nombre d'élèves pour ces cours d'art dramatique.

Je vous propose de passer de 8 à 10 h hebdomadaires.

Atelier théâtre : 50 élèves, 23 en adultes. Comme vous le voyez, ça comprend les élèves de « La Mandragore », qui se sont inscrits au théâtre municipal, complétés par 27 autres personnes.

Nous pouvons dire que c'est bien démarré. Je vous propose d'accompagner ces élèves, en augmentant le nombre d'heures de cet assistant d'enseignement artistique, de deux heures par semaine.

Est-ce qu'il ya des questions ?

Madame Lalart ? Non ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI.7 – Création des postes d'avancement de grade des agents communaux, au 1er décembre 2011

M. LE MAIRE : Création des postes d'avancement de grade des agents communaux, au 1^{er} décembre 2011.

Dans la filière technique : un poste de technicien principal 2^{ème} classe, un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, trois postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe et un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Dans la filière administrative : un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Et enfin, dans la filière animation : deux postes d'adjoints principaux d'animation de 2^{ème} classe.

Et là, effectivement, c'est de la promotion sociale et c'est une décision de la Commission Administrative Paritaire du Centre De Gestion du Département du Nord, qui a émis un avis favorable pour ces avancements.

Est-ce qu'il y a des questions, des interrogations ou des remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité, merci pour les agents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII – Divers

XII.1 – Rétrocession des chemins d'exploitation de l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement (AFIR)

M. LE MAIRE : Philippe, je te laisse le soin d'aborder ce point divers ?

M. REANT : Il s'agit de la rétrocession des chemins d'exploitation de l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement, l'AFIR, dont j'étais le Président.

Monsieur le Préfet a annoncé son intention de dissoudre toutes les AFIR. Dans ces cas-là, nous récupérons les chemins d'exploitation.

Pour précision, nous récupérons les parcelles 77, 23, 68 et 72.

- 670 ares, Marais du Berg of Zoom.
- 9 ares, Marais du Jardinage.
- 10 ares, rue Neuve.
- 11 ares, Marais du Berg of Zoom.

Il y aura aussi un solde du compte.

Là, nous allons délibérer pour pouvoir dissoudre cette Association de l'AFIR, qui ne fonctionnait plus de toute façon.

Il vous est donc proposé :

- De décider de reprendre les parcelles citées au-dessus, pour les incorporer dans le patrimoine communal, au réseau des chemins ruraux, en application de l'article R123.16 du Code Rural.
- De donner acte de la dissolution de l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de cession gratuite des biens, acte qui sera passé sous forme administrative.

M. LE MAIRE : Merci Philippe, il s'agit purement d'un acte administratif.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Philippe Réant ne peut pas participer au vote, compte tenu de sa fonction de Président au sein de cette Association Foncière.

Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.2 – Restauration du Géant « MINPOIL »

M. LE MAIRE : Point suivant, Guillaume, sur « MINPOIL ? »

M. KRZYKALA : Oui, Monsieur le Maire.

La Commission Permanente du Conseil Général a décidé, lors de sa réunion du 19 septembre 2011, d'attribuer, à la ville, une subvention de 1 500 €, pour la restauration du Géant de Sin-le-Noble « MINPOIL », suite à une demande que la ville avait produite. Le projet global est estimé à 6 795 €, sans TVA, conformément à l'article 293B du Code Général des Impôts.

Il vous est proposé :

- D'accepter ladite subvention de 1 500 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document devant intervenir à cet effet.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget communal au chapitre 21.

La recette sera imputée au budget communal au chapitre 13.

Le prix total estimé est de 6 795 €, et nous avons le détail sur le travail existant sur une jupe, etc., il y a vraiment beaucoup de travail dessus.

On m'a dit que ce qui coûtait cher, c'était l'osier, étant donné que l'ossature, il faut tout refaire à l'intérieur.

M. LE MAIRE : Merci Guillaume.

Je ne sais pas de quand date « MINPOIL », mais il a été replâtré.

Il est passé à maintes reprises sur la table d'opération, il faut le ressusciter.

J'ai appris cela, il n'y a pas très longtemps, il y a une association des Géants, Géants des Flandres, bien sûr. Quand je dis « Géants des Flandres », « MINPOIL » en fait partie aussi. Il doit être porté, il ne doit pas être roulé.

« MINPOIL » va être porté, car il sera fait en osier.

Aujourd'hui, il est en métal, avec une armature métal.

Enfin, il faudra suggérer à la société qui va se charger de rénover et de créer « MINPOIL » ; c'est pratiquement un « MINPOIL » tout neuf. Il va être réalisé en osier, il devrait être beaucoup plus léger.

Effectivement, il faut se concerter avec les porteurs, bien évidemment.

M. KRZYKALA : Avant, il avait des porteurs, mais suite à beaucoup de passages sur le billard, il a pris du poids, il a un peu grossi.

Là, nous allons le dégrossir un peu, pour qu'il soit moins lourd ; en osier, c'est pour cela qu'ils prennent l'osier, afin qu'il soit portable et qu'il fasse partie de la grande famille des Géants des Flandres.

M. LE MAIRE : Effectivement, pour une somme de pratiquement 6 800 €.

Mais c'est notre Géant !

C'est un de nos Géants.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette restauration, et la subvention du Conseil Général ?

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

Merci Guillaume, et vive « MINPOIL ! »

J'ai vu qu'il y avait une paire de bras, tiens, au fait.

Mme BRIDOUX : Ils coûtent cher les bras, d'ailleurs !

M. KRZYKALA : Monsieur le Maire, vous ne passerez pas dans les Sourires de Gayant, la presse est partie, ce n'est pas la peine de continuer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.3 – Renouvellement du portefeuille des assurances

M. LE MAIRE : Renouvellement du portefeuille des assurances.
Je le fais, ou Philippe ?

M. REANT : Moi, j'ai le droit aux corvées, « MINPOIL » c'était mieux.

Nous avons renouvelé tout le portefeuille des assurances et ça a été un gros travail, ça n'a pas été simple.

Il y a sept lots :

- Lot 1 : dommage aux biens.
- Lot 2 : responsabilité civile.
- Lot 3 : la flotte automobile.
- Lot 4 : les risques statutaires (c'est pour le personnel).
- Lot 5 : protection juridique.
- Lot 6 : individuelle accident (c'est pour les véhicules).
- Lot 7 : tous risques expositions et aussi pour les instruments de musique.

Le premier, c'est le plus cher, c'est l'assurance dommages aux biens et aux risques annexes, c'est pour les immeubles.

Il y a qu'une seule société qui s'est présentée, GROUPAMA n'a pas souhaité nous réassurer l'année prochaine et cela c'était avant qu'il y ait l'incendie, alors je ne vous dis pas...

Nous avons quand même eu beaucoup de dommages depuis un an et nous passons à 98 093,73 € TTC. Cette assurance a presque quadruplé, 98 000 €, par an, au lieu de 25 000 €.

L'assurance responsabilité civile, là, ça va. Il y a eu deux propositions et nous avons pris la moins chère, c'est la SMACL, pour 6 998,67 €.

Les assurances de flotte automobiles, là ce sera toujours SWISS LIFE pour 31 500€, et là il y a un peu de baisse, d'ailleurs.

Pour les risques statutaires, nous avons choisi sans charge patronale. Là, je ne m'y retrouve pas trop.

Ensuite, l'assurance protection juridique, ce sera GROUPAMA, qui nous garde pour cette chose-là, par exemple, 3 108,60 €.

Pour les assurances individuelles accident, c'est ALBINGIA, pour 2 098,41 €. Nous voyons qu'il y a de gros écarts.

Pour l'assurance tous risques expositions et instruments de musique, c'est la SMACL, pour 804,97 €.

Là, nous récapitulons tout, le lot 1, etc.

M. LE MAIRE : Vous avez tous compris que l'assurance dommages aux biens et risques annexes, évidemment, on quadruplait par rapport aux précédents contrats, et cela fait suite au sinistre de l'Espace Aragon.

Je ne vous dis pas la prochaine fois !

Et sachez que ce sinistre incendie est couvert par GROUPAMA, c'est notre actuel assureur, jusqu'au 31 décembre de cette année.

Les contrats, suite à ces appels d'offres, ont été signés et seront effectifs à partir du 1^{er} janvier 2012.

Ce n'est pas la SMACL qui a en charge le sinistre du centre social.

Est-ce que vous avez des questions sur ce renouvellement ?

Il me semble que nous sommes passés à quatre ans.

Les contrats que nous passons avec les assurances sont d'une durée de quatre ans et non plus de trois ans.

Sachez qu'un assureur, mais cela, vous le savez tous également, peut casser son contrat du jour au lendemain, car on abuse. Enfin, on abuse, il n'y a rien de volontaire chez nous.

M. REANT : Le fameux taux de sinistralité.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.4 – Motion contre le transfert des activités CARMi au régime général

M. LE MAIRE : Jean-Pierre Stobiecki ?

Une motion contre le transfert des activités CARMi au régime général.

Alors pourquoi je dis Jean-Pierre, car, en fait, la motion est issue de l'intersyndicale : CGT, CFDT et CFTC.

M. STOBIECKI : Comme vous le savez, le gouvernement a décidé d'autorité, par un décret d'août 2011, de transférer les activités des affiliés du personnel du régime minier au régime général, sans concertation, et malgré l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales.

Aujourd'hui, les organisations syndicales protestent contre cette voie de fait, car je veux dire, pas de concertation, une obligation. A partir de X date, vous serez transféré sans aucune garantie pour les affiliés.

Ce que nous demandons aujourd'hui, c'est l'annulation du décret, l'engagement de véritables négociations, sur :

- La garantie de la gratuité réelle, la non-application des franchises et forfaits, le maintien d'une action sanitaire et sociale de haut niveau et la pérennité des budgets correspondants.
- La sécurisation des emplois des personnels et les droits acquis. Il reste encore du personnel, ne l'oublions pas.
- La pérennisation des activités d'offres et de soins de proximité.
- Et une revalorisation des pensions et retraites de réversion.

Voilà un peu, brièvement résumée, l'action de l'intersyndicale, qui aujourd'hui s'oppose toujours fermement à ce transfert, qui a eu lieu sans aucune concertation.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Pierre.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette proposition de motion que je soumetts à délibération ?

Pas de remarque.

Monsieur Chotin ?

M. CHOTIN : Je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit.

D'ailleurs, nous n'en dirons jamais assez sur le sujet, tellement il a touché, il a mis la population minière en difficulté, surtout dans la santé.

M. LE MAIRE : Très bien Jean-Michel, merci.

Je sais que le jour de la réunion, tu étais à Paris, notamment pour la CARMi.

Je soumetts cette motion au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 4 abstentions.

ADOPTE

XII.5 – Motion de soutien pour la FSGT

M. LE MAIRE : Une deuxième motion, qui concerne le soutien à la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail).

Ce n'est plus la peine, mais nous allons évoquer le pourquoi « c'est plus la peine », étant donné qu'il y a des nouvelles.

Josyane ?

Mme BRIDOUX : La FSGT « Fédération Sportive et Gymnique du Travail » était en conflit avec le Ministre des Sports, qui demandait à avoir le listing complet des adhérents, ce qui en soi ne pose pas de problème, sauf que la CNIL demande que pour transférer un fichier, il faut l'accord préalable des personnes.

Marie-George Buffet, dans une question écrite du 12 juillet dernier, a interpellé le Ministre des Sports, car justement ce qu'il demandait ne tenait pas compte de la CNIL et, qu'en plus, la menace était de ne pas verser le solde de subvention de 2011, soit 273 100 €. C'est une fédération qui pratique des tarifs qui sont très très bas.

Cette menace de perdre le solde de subvention était dramatique.

Effectivement, les nouvelles sont bonnes, entre le moment où nous avons déposé cette motion pour le Conseil municipal et aujourd'hui, la FSGT a été entendue, c'est-à-dire que le Ministre a levé la menace de ne pas verser le solde de subvention.

La FSGT est rétablie dans ses droits et nous tenions quand même à vous faire partager l'ensemble des protestations qu'il y a eu, et, en même temps, vous faire mesurer combien un Ministre, qui s'appelle Douillet, a des pratiques qui ne sont pas tolérables, car ce n'est pas tolérable de demander à une fédération sportive..., d'outrepasser, avec le délai très court qui était donné, la loi que d'autres ont mise en place, et notamment Informatique et Liberté.

L'issue est favorable, mais la menace était réelle.

Nous avons tenu à vous en faire part.

Il n'y aura pas de vote, mais disons que sur la manière de faire, il y a vraiment beaucoup à dire.

M. LE MAIRE : Bien, merci Josyane.

C'était le dernier point à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

XIII – Etat des décisions directes

M. LE MAIRE : Je vous propose l'état des décisions directes, est-ce que vous avez des questions ?

Madame Lalart ?

Mme LALART : Nous voudrions des précisions sur la décision directe 156, concernant un mandatement de la Société Civile Professionnelle d'Avocats, pour représenter et défendre la ville, dans l'action devant le Tribunal Administratif concernant la Société COFELY.

Pourriez-vous nous donner des précisions sur ce sujet ?

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr.

Pour mettre en mémoire ; dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public, nous avons deux candidatures : DALKIA et COFELY.

Le candidat retenu a été DALKIA.

COFELY a fait un recours sur des fondements du genre « qu'ils n'avaient pas été informés en temps et en heure », des choses comme ça, mais ça n'allait pas très loin. Même si ses arguments n'étaient pas majeurs, nous avons pris la précaution de nous adjoindre les services d'un avocat, face au Groupe COFELY, qui est un grand groupe, et pour apporter du sérieux à notre réponse.

Evidemment, sachez qu'à la suite du jugement, COFELY a bien sûr été débouté, arguments irrecevables.

Il y a eu un jugement qui donne tort à COFELY.

Mme LALART : Nous sommes assez surpris de la rapidité.
Enfin, je ne sais plus, de mémoire, la DSP, quand est-ce que nous l'avons votée ?

M. LE MAIRE : C'était au mois de juillet.

Mme LALART : Ca a été très rapide.

M. LE MAIRE : C'était au mois de juillet. En fin de compte, je crois qu'il restait un mois pour la fin de la DSP, c'était jusqu'au 30 juin. Non, nous avons rallongé d'un mois, c'était au 31 juillet.

Voilà, c'était jusqu'au 31 juillet, et quand vous dites que cela a été rapide, c'est un référé.

Je ne suis pas encore au point là-dedans.

Mme BRIDOUX : Cela dit, il y a de plus en plus de recours dans les appels d'offres.

M. LE MAIRE : Là, franchement, je crois que c'était pour la forme, mais oui, effectivement, nous l'avons voulu sérieux, cet appel d'offres, surtout pour une DSP de cette envergure. D'où, effectivement, la nécessité de passer par un cabinet, qui est le cabinet BERIM, qui nous a assuré une belle prestation, et qui nous a permis de bien juger les offres et de nous orienter vers le choix de DALKIA.

Nous pouvons regretter le recours de COFELY, mais ça n'a pas été très très loin, franchement, mais nous avons dû payer un avocat.

Guillaume ?

M. KRZYKALA : Dans la décision prise, c'est-à-dire que ça a été débouté, nous n'avons pas demandé le remboursement des frais engagés ?

M. LE MAIRE : Aux dépens, effectivement, ils ont eu une pénalité de 1 500 €.

Sachez que la première fois, cela nous servira de leçon, nous demanderons effectivement qu'ils couvrent aux dépens du préjudice. C'est-à-dire que celui qui porte plainte, qui fait le recours et qui perd, paye en totalité les frais de justice.

Souhaitons qu'il n'y ait pas trop de prochaines fois, mais si ça arrivait, on demanderait effectivement de payer nos frais de justice.

Nous ne l'avons pas fait, là, il y a eu un petit raté, mais il faut une première.

Mme LALART : Ce qu'il faut surtout, c'est continuer à ne pas perdre.

M. LE MAIRE : C'est pour cela qu'il faut être « béton » dans nos appels d'offres.

M. MARIE : Et puis tant qu'à faire, les avocats, quand ils font leur « boulot », ils réclament ce genre de choses.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ces décisions ?

Madame Masclat ?

Mme MASCLAT : Une petite question sur les décisions 151 et 152, puisqu'il s'agit de la même entreprise. Nous nous réjouissons, bien entendu, de faire travailler les entreprises sinoises. Où se situe cette entreprise, la Société ESPACE COUVERTURE, à Sin-le-Noble ?

M. LE MAIRE : Daniel Cordonnier serait en mesure de vous le dire.

Nous voyons son camion-benne sur le parking du Derby, en bas de la rue Carnot.

Effectivement, il travaille bien, bonne réactivité sur la demande quand c'est urgent, en l'occurrence ça fuyait à Corot.

Ca fuyait aussi à Pierre Perret.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les décisions directes ?

XIV – Questions orales

M. LE MAIRE : Nous passons aux questions orales.

Je vais commencer par le Groupe « Union Pour Sin-le-Noble. »

La création d'aires de stationnement est-elle prévue ? Ca se situe notamment à proximité de la Maison de Quartier Mandela. Si oui, à quelle date et quelle en sera la capacité ? Aujourd'hui, pour stationner, pour les usagers de la Maison de Quartier Mandela, le parking le plus près, mais qui n'est pas matérialisé aujourd'hui, qui n'est pas indiqué non plus, c'est celui qu'il y a en face, de l'autre côté de la voie Mahieu. A côté, vous voyez l'Etoile d'Agadir, et tout ce qui est à droite est public, appartient à la ville. Personnellement, quand je me rends à Mandela, je me gare là, il faut effectivement éviter de se garer sur le trottoir d'en face, côté immeuble, rue Pierre Semard, et je pense que d'ici peu, évidemment, nous ne pourrons plus, puisque les travaux de démolition vont démarrer en janvier.

Il deviendra indispensable et même obligatoire d'utiliser ce parking Mahieu.

Je ne sais pas comment nous allons l'appeler, mais, en tous les cas il est prévu de le matérialiser. Nous n'allons pas le macadamiser, cela nous coûterait, mais simplement de bien afficher « PARKING », d'orienter les usagers vers ce parking-là, et de faire en sorte que ce parking soit organisé, car il ne l'est pas aujourd'hui, on se gare n'importe comment.

Voilà pour la première question.

Evidemment, il y a un parking place de la Montée, là aussi qui a de la place, mais c'est un peu plus loin que celui que je viens de vous indiquer.

Deuxième question, quelle est l'avancée du dossier qui concerne le Groupe Scolaire ? J'ai répondu.

Ensuite, la troisième question concerne le Club de tennis de table. Effectivement, il y avait une réunion qui était prévue le 02 et, compte tenu des événements suite à l'incendie, toutes les réunions ont été annulées cette semaine. Il était prévu de les rencontrer, la réunion sera reportée. Je n'ai pas la date aujourd'hui, je ne peux pas vous répondre aujourd'hui, puisque la réunion n'a pas eu lieu.

L'avancement du projet. En attendant que cette salle sorte de terre, ce qui risque de prendre du temps. Des conditions temporaires d'amélioration des conditions d'accueil ne sont-elles pas possibles ? Guillaume ?

M. KRZYKALA : Avec le Club, il y a aussi Vincent Campisano et Monsieur Cordonnier, nous avons rencontré le Club et nous sommes allés voir un peu ce que nous pouvions faire en priorité. Ce sont bien les sanitaires qui vont être faits, nous voyons, avec l'architecte, dans le prolongement. Quand vous rentrez dans cette salle, c'est sur le côté, vous êtes en plein milieu de la salle, tout au fond, du côté du mur qui mène pas loin de la Maison des Associations Colette, en prolongement de la Maison des Associations, ça fait un angle. Mais dans le prolongement, nous casserions le mur pour faire une entrée et là nous aurions des sanitaires. C'est ce que nous allons essayer de faire chiffrer le plus rapidement possible et puis, après, voir pour le financement, mais cela peut se faire. La priorité qu'ils demandent, ce sont les sanitaires et les vestiaires.

Et après, bien sûr, le projet reste toujours à l'étude pour agrandir cette salle, mais en tous les cas, c'est vraiment une demande des pongistes là-dessus et nous répondrons tout de suite à leurs demandes, malgré le prix exorbitant, je rappelle, du premier projet, que nous ne pouvions vraiment pas faire.

Nous sommes aussi à la recherche des subventions, toujours pour le projet ultime. Nous allons déjà faire chiffrer cela, normalement il ne devrait pas y avoir de souci, pour le financer, pour l'année prochaine.

M. LE MAIRE : En sachant que l'enveloppe qui a été fixée pour ce projet est estimée entre 600 et 800 000 €.

Mme MASCLET : Question par rapport au chauffage, car le chauffage est plus que vétuste dans cette salle. Enfin, c'est une grosse soufflerie, enfin, même en termes de sanitaires...

M. LE MAIRE : Il est vétuste et je sais qu'il y a un chauffage qui ne marchait pas, et il y a eu un appel à la Société DALKIA, pour réparer cet élément qui ne fonctionne pas. Oui, c'est une soufflerie.

Aujourd'hui, nous n'avons pas envisagé ce remplacement, car là, franchement, je crois qu'il faut l'intégrer dans la réhabilitation de ce bâtiment.

Mme MASCLET : Est-ce qu'il est dans les normes ?

M. LE MAIRE : Oui, il est aux normes.

C'est vétuste, quand je dis vétuste, c'est une soufflerie, c'est un système qui est opérationnel, qui correspond à un type de chauffage dans certains bâtiments, comme la Salle Carnot.

Mme MASCLET : C'est plus d'un point de vue sanitaire que je vois cela, cette grosse soufflerie...

Est-ce que c'est nettoyé ?

Enfin, je ne sais pas, c'est vraiment une question que je pose.

M. KRZYKALA : Bien sûr, il y a un contrat d'entretien par la Société DALKIA, mais ce n'est peut-être pas ce que nous ferons, bien sûr, dans la nouvelle salle.

Nous n'allons pas changer maintenant, pour après tout changer dans le grand projet.

Pour l'instant, c'est une vieille chaufferie, qui est là depuis longtemps, qui marche, mais entretenue.

De toute façon, vous savez, la Commission sécurité passerait, je dirais que ce n'est pas entretenu et tout..., c'est vérifié, tout est vérifié là-dessus !

C'est sûr que ce n'est pas ce qu'il y a de mieux, ça date, mais, pour l'instant, ça chauffe, c'est tout, malgré un petit souci ces derniers temps. Mais sinon, ce n'est pas le plus gros souci qu'ont les pongistes, en tous les cas, cela ne fait pas partie de leurs demandes. Leurs demandes, c'est plutôt les vestiaires, et se précipiter là-dessus, sur les vestiaires.

M. LE MAIRE : Je crois que la priorité au confort sanitaire, c'est plus vers ça, vers des douches, vers des toilettes en bonne et due forme, car là, ils ne sont pas bien lotis.

Et le chauffage, je pense, en accord avec eux, qu'ils peuvent rester avec ce type de chauffage jusqu'à la réhabilitation. Ça ne pose pas de problème.

Quatrième question, des travaux de réhabilitation sont-ils prévus, notamment sur certains passages piétons en pavement ? Et vous citez le bas de Sin, la rue Carnot et d'autres, bien sûr, suite à des affaissements.

Je pense qu'ils ont déjà commencé par celui de la rue Zola, il me semble, j'ai vu cela et d'autres suivront, ils ont commencé à réparer.

Cinquième question, les Epis Foot. Des travaux d'amélioration des conditions d'exercice de la pratique sportive vont-ils être réalisés ? Là, nous parlons du Club des Epis Foot, filet pare-ballons. Je pense que c'est dans le budget 2012. Je crois même qu'il est prévu..., vous faites part, effectivement, que les joueurs empruntent la piste d'athlétisme pour se rendre sur le terrain. Sachez qu'en principe, passer du Club House vers le terrain d'honneur, il y a un revêtement vert qui devrait être emprunté, qui ne l'est pas toujours. Nous devrions mettre en place ce qui a été fait au Stade Bassement, des mains courantes qui évitent de passer en dessous. Cela était prévu au budget, ça doit être fait, également. Et les pare-ballons, je pense que ce sera du budget 2012, il me semble.

Les filets, c'est pareil. Et lorsque je suis allé sur le terrain il y a quinze jours, effectivement nous nous rendons compte que les bancs qui sont utilisés par les entraîneurs, vous savez, les cages, elles sont en bois et, effectivement, nous ne voyons rien, et ça déguise. Effectivement, il y aura lieu de les remplacer.

Le traitement du terrain annexe est en très mauvais état et est potentiellement dangereux, mais il me semble que c'est travaillé. Je n'ai pas le planning de la fréquence de travail de ce terrain en schiste. Quand vous dites « ça reste dangereux », c'est vrai qu'en hiver, ce n'est pas pratique.

Mme MASCRET : Surtout pour des petits.

M. HIOLLE : Par contre, ce qui est urgent, c'est d'installer les pare-ballons. Car les ballons, les joueurs frappent vers le but, les ballons vont sur la piste d'athlétisme et les joueurs vont récupérer le ballon sur la piste d'athlétisme avec les crampons. Cela, c'est vraiment primordial, de mettre les filets pare-ballons.

M. LE MAIRE : Effectivement, je crois que là, il faut répondre à la fois aux usagers de la piste d'athlétisme, qui tiennent à la qualité et au maintien de ce revêtement, aux joueurs, qui sont confrontés à des ballons qui sont envoyés sur la piste, voire au-delà. Il n'y a pas de ramasseurs de ballons, comme dans un match de foot au Stade de France. Ce sont les joueurs qui vont les chercher les ballons, mais, effectivement, il y a bien des pare-ballons à installer, pratiquement tout autour du stade.

M. HIOLLE : C'est malheureux de voir les joueurs en crampons sur la piste d'athlétisme, une piste d'athlétisme qui coûte, quand même, 800 000 €.

M. LE MAIRE : D'accord.

Sixième question. Quelles sont les conclusions de l'étude concernant le service d'aide à domicile, qui a fait l'objet d'une évaluation ?

Mme LEGRAND : Effectivement, depuis 2007, le service est contraint à une évaluation. Il s'avère, vous le savez, qu'il y a eu un changement de personnel en décembre 2010 et tout le monde a découvert, cette année, à l'heure du renouvellement, qu'il fallait faire cette évaluation.

De ce fait, le renouvellement d'agrément a tout de même été déposé à la DIREC et, en fait, nous avons un délai supplémentaire pour mener à bien l'évaluation, au premier semestre 2012, et, en même temps, poser budgétairement le financement, puisque ça coûte entre 5 000 et 10 000 € et cette question a été évoquée au Conseil d'Administration du CCAS du 17 septembre.

M. LE MAIRE : Merci Véronique.
Jean-Michel ?

M. CHOTIN : L'évaluation pour l'agrément est diligentée par le Conseil Général ?

Mme LEGRAND : Par la DIREC.

M. CHOTIN : La DIREC, c'est un service à part.

M. LE MAIRE : Oui, la DIREC, c'est un service de l'Etat.

Question orale suivante et qui concerne la Nichée.

Vous nous interrogez sur l'inquiétude des associations vis-à-vis de la Nichée et concernant la location des deux salles de la Nichée, primaire et maternelle, en soirée. Il n'est plus possible, et cela a été annoncé lors de la réunion (n'est-ce pas Guillaume ? Je ne sais plus la date, il n'y a pas très longtemps) fin octobre, où il a été annoncé nos contraintes, et que l'ARS, l'Agence Régionale de Santé, a mis en demeure, la ville de supprimer les nuisances nocturnes, suite à des plaintes des riverains.

Quand l'ARS met en demeure sous peine de 30 000 € ou de, je ne sais plus combien d'années d'emprisonnement, évidemment, cela s'adresse au Maire, ça ?

Guillaume, qu'est-ce que tu en penses ?

Qu'est-ce que tu préfères ?

M. KRZYKALA : Malheureusement, nous en rigolons ici, mais c'est vrai que cela pénalise les associations, cela, nous le savons très bien.

Nous nous demandons, aujourd'hui, où nous allons, car ce n'est pas d'aujourd'hui que cette salle existe, elle a été louée, au départ, pour du personnel et c'était vraiment restreint. Nous avons ouvert aux associations pour faire plaisir, c'est normal (bien avant nous), cela a été fait au mandat d'avant, ou encore avant. Mais là, nous nous apercevons que les personnes ne tolèrent plus le bruit.

Je connais même une habitante, dans le quartier, qui a dû tuer son coq, car son coq faisait du bruit.

Cela dit, c'est sûr que ça fait du bruit, mais il faut être un peu tolérant. Il n'y a plus de tolérance, c'est tolérance zéro pour tout.

Ce que je tenais quand même à dire, Monsieur le Maire, je rebondis là-dessus, sur cette question, c'est vrai que ça pénalise des associations.

Il faudrait revoir un peu ; moi je suis allé voir des associations, ils m'ont dit « c'est malheureux, car nous avons prévu un budget avec un bénéfice, par rapport à l'année dernière, d'autant, si nous maintenions notre repas. Maintenant, on peut toujours le faire à midi, c'est vrai que ce n'est pas la même ambiance, ce n'est pas le même public, mais bon, il y aura toujours possibilité de changer. » C'est la première année, ça vient d'être dit, ce n'est pas facile. Espérons que l'année prochaine, nous puissions faire autrement et puis que les associations puissent faire leur repas le midi.

Je tiens quand même à signaler, aussi, que concernant les méfaits qui ont été produits aux Epis et au Centre Social, c'est la Salle du Chat Noir, bien sûr, qui était derrière, qui est inoccupable. Dès le lendemain des méfaits, le service associatif a téléphoné à des personnes qui avaient loué la Nichée, pour permettre à des personnes qui avaient loué le Chat Noir, de faire un peu la culbute et tout. Je tiens à signaler qu'ils ont travaillé ardemment et je les félicite, car cela n'a pas été facile.

Je tiens à féliciter, aussi, ceux qui ont bien voulu, soit annuler leurs événements, soit les reporter, ce n'est pas facile non plus et, à l'heure où je vous parle, toutes les personnes, jusqu'au 31 décembre, soit c'est annulé, ou soit les personnes sont parties du Chat Noir, directement à la maternelle la Nichée et maternelle Aragon, et primaire.

Là-dessus, j'allais dire tout le monde est content, oui et non. Nous maintenons, bien sûr, le prix jusqu'au 31 décembre, là, nous sommes en train de revoir les autres associations qui étaient positionnées, et puis les particuliers. Je tiens à dire qu'avec le Maire, nous avons vu tout de suite le prix, qui ne changera pas. Ce n'est pas parce qu'ils sont contraints d'aller à la salle de la Nichée ou Aragon que c'est plus cher, ils paieront le prix qu'ils avaient prévu au Chat Noir.

M. LE MAIRE : Merci, Guillaume.

Madame Lalart ?

Mme LALART : Mercredi dernier, vous nous aviez parlé d'un mariage ce week-end, il me semble, est-ce que vous avez trouvé une solution ?

Vous vous étiez rapproché d'Erchin, est-ce qu'ils vont pouvoir se marier, ces gens ?

M. LE MAIRE : Ils vont se marier.

M. KRZYKALA : Ce sera sur Sin-le-Noble, où il y a eu un désistement, nous attendions le coup de fil. Ces personnes pourront se marier, et à Sin-le-Noble, et faire la fête à Sin-le-Noble.

M. LE MAIRE : Et claquer des pétards !

M. KRZYKALA : Non, Monsieur le Maire, c'est toujours interdit !
Quand je dis cela en blaguant..., c'est ce qui arrive parfois.

M. LE MAIRE : Et c'est suite à ces débordements, à ces excès, que nous nous retrouvons aujourd'hui contraints à ne plus utiliser et à ne plus rendre disponible les deux salles de la Nichée, en soirée. Voilà, tout simplement. Sachez que quand l'ARS dit « il faut supprimer les nuisances », il y a deux solutions : c'est d'arrêter, de ne plus louer, ou de refaire le bâtiment et les extérieurs, etc. Les sorties de voitures à 3 h du matin, à 5 h, qui klaxonnent, cela en fait partie, des nuisances.

M. KRZYKALA :... Monsieur le Maire, où nous avons des problèmes de nuisances dans la salle, mais même si, le bâtiment, nous faisons des travaux onéreux, cela n'empêcherait pas le bruit des portières et les personnes qui vont fumer dehors, car on ne fume plus dans les salles, qui crient et tout.

Et cela, nous ne pouvions pas le prendre, ils ont bien dit de fermer à cause de cela.

M. LE MAIRE : Bien. Avec le Service Vie Associative et Guillaume Krzykala, Adjoint à la Vie Associative Démocratie Locale, nous mettons tout en œuvre pour satisfaire au mieux les associations. Une contrainte supplémentaire, depuis la Toussaint, fait que nous ne pouvons pas faire grand-chose et, aujourd'hui, nous n'avons pratiquement plus de solutions de repli concernant les salles communales.

Huitième et dernière question. Certaines rues de la ville viennent de recevoir un nouvel enrobé, les habitants des Epis s'interrogent, comme nous, sur l'état de délabrement important de la voie périphérique.

Les enrobés, les travaux de réfection, je pense à la rue de Douai, la rue Paul Foucault, ce sont des routes départementales. C'est le Département qui a décidé et payé la réfection. Ils n'ont pas demandé l'avis de la commune et il n'y a rien de demandé, non plus, à la commune.

Ensuite, les Epis, moi j'ai parlé du périphérique intérieur, vous savez tous que nous avons dégagé : 30 000 €, pour assurer quelques réfections. Sur le périphérique extérieur des Epis, sachez que ce périphérique fait partie de la ZAC du Raquet. L'aménagement de ce périphérique est pris en charge par la CAD. Dans l'infrastructure Epis-EcoQuartier du Raquet, sur ce périphérique, il y a deux parties qui sont destinées à des modes doux, c'est à dire piétons-deux roues. La partie qui se trouve en haut de la rue Paul Foucault, là où il y a SNI, juste à droite, et ensuite devant le Groupe Scolaire. Cela va permettre..., d'obliger une circulation plutôt à l'intérieur du quartier des Epis et du Raquet, pour assurer une continuité.

Évidemment, ce ne sera pas cette année, ni l'année prochaine.

Ce périphérique est à la charge de la commune, il est communal aujourd'hui. Aujourd'hui, il y aura forcément des discussions avec la CAD, pour tenter de positionner les travaux CAD le plus tôt possible sur certaines parties, d'autres, nous ne savons pas, nous n'avons pas d'échéance, car ça suit l'avancement des travaux de l'EcoQuartier du Raquet. Ca reste en discussion, mais oui, il y a des travaux à faire, et la route est en mauvais état et ce n'est pas le Conseil Général, c'est la ville, et c'est plein pot. Là aussi, si nous faisons des travaux, ce seront des travaux qui permettent de rendre la route correcte (nous allons le dire comme ça).

XIV – Questions orales

M. LE MAIRE : Les questions orales. « Un avenir pour Sin-le-Noble. »

Je l'ai reçu par mail le 06 novembre, une nouvelle fois, nous sommes en dehors des clous. Je vais effectivement les poser et les passer en revue. Les dernières questions orales, effectivement, c'était déjà en dehors des clous et là, nous sommes une nouvelle fois en dehors des clous, puisque c'est trois jours ouvrables. Je les ai reçues le 06 et nous sommes le 09. C'était le 06 à 21 h, plus exactement.

La prochaine fois, si vous pouvez les envoyer dans les clous...

Nous avons entendu parler d'un bilan de mi-mandat, nous souhaiterions savoir qui va réaliser, sachant que le Trésor Public fait des études rétrospectives gratuitement ?

Alors, je n'ai pas fait le lien entre le bilan mi-mandat et le Trésor Public. Nous sommes en cours d'élaboration d'un bilan mi-mandat, oui.

Qui va le réaliser ? C'est la ville qui le réalise.

Mme LALART : Un cabinet d'étude, je suppose, ce n'est pas la ville, directement ?
Est-ce que c'est vous qui faites, avec les adjoints, le bilan mi-mandat, ou est-ce que vous allez avoir un cabinet ?

M. LE MAIRE : Ce n'est pas un bilan financier, c'est un bilan de l'action de la Majorité Municipale, de mars 2008 à aujourd'hui.

Nous nous adjoignons des services, effectivement ; le collaborateur de cabinet, entre autres, l'aspect communication, bien sûr, aussi, les services de la ville, nous, nous y travaillons aussi, ensemble.

Nous ne faisons pas appel à une société de concept, non.

Bilan mi-mandat de la Majorité Municipale

Deuxième question. Les récompenses des Maisons Fleuries ont été remises le samedi 29 octobre, nous sommes étonnés de ne pas avoir été invités à cette cérémonie, d'autant plus que Madame Jupin et Monsieur Capliez font partie de la Commission environnement, alors que la plupart des Conseillers de la Majorité étaient, quant à eux, présents.

Je ne sais pas si c'était une pratique, mais en tous les cas, la prochaine fois, tous les élus du Conseil Municipal recevront, n'est-ce pas Daniel, une invitation à cette cérémonie.

Je crois que jusqu'à présent, c'étaient les membres de la Commission, apparemment.

Mme BRIDOUX : Et Madame Jupin ne fait plus partie de la Commission, au dernier Changement.

M. LE MAIRE : Mais Raymond, si.

Et tu n'as pas été invité ?

D'accord, ça marche.

Effectivement, il n'y a aucune raison que le Conseil Municipal, dans son ensemble, ne soit pas invité.

Tout le Conseil Municipal sera invité.

Très bien, moi j'ai épuisé l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Si vous voulez vous rendre compte du projet du Groupe Scolaire, nous allons le mettre sur les chaises et vous pourrez en prendre connaissance.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h15
